

Le Conseil d'Administration du Jeudi 12 mars 2026 a été convoqué le 05 mars 2026.

Nombre de membres élus : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Le Conseil d'Administration a siégé au Centre technique municipal - Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le Jeudi 12 mars 2026 à 16 h 00, sous la présidence de Monsieur Olivier CONTE, Président du CCAS.

Étaient présents :

M. O. CONTE, Président - G. ALBERT - G. FREMONT - A. GARCIA - A. GUELMAMI
Mmes J. METAIS, Vice-Présidente - F. BOIXADERA - S. LENOBLE - M. SOUDEE

Étaient absents :

Mmes M. AUDIERNE - S. TREMBLAIS
M. G. BRAULT - A. BRIMOU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU JEUDI 12 MARS 2026

TOME 1 - N° 2026 03 12 – 17

OBJET : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET ANNEXE DE LA RESIDENCE AUTONOMIE « LA DIABLERIE ».

RAPPORTEUR : Monsieur Olivier CONTE, Président.

Vu la délibération TOME 1 – N° 2026 02 12 - 02 prenant acte de la tenue du Rapport d'orientation budgétaire 2026,
Vu la délibération TOME 1 - N° 2024 12 05 - 58 Création du budget annexe de la RPA - La Diablerie actant la création du budget annexe de la RPA,

Vu l'envoi du projet du budget primitif le 06 mars 2026,

Le budget annexe de la Résidence autonomie « La Diablerie » est construit à partir de la nomenclature comptable M22 qui s'applique aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux.

Considérant le projet de budget annexe présenté par Monsieur le Président, soumis au vote par chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement, qui s'équilibre en dépenses et en recettes,

Il est proposé au Conseil d'administration :

D'ADOPTER le budget primitif 2026 du budget annexe de la Résidence autonomie « La Diablerie », présenté de manière détaillée en annexe, équilibré comme suit :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		Propositions 2026
Chapitre 011	Groupe I	112 000
Chapitre 012	Groupe II	319 970
Chapitre 016	Groupe III	107 340
Déficit reporté		
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE		539 310
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		Propositions 2026
Chapitre 017	Groupe I	260 000,00
Chapitre 018	Groupe II	22 000
Chapitre 019	Groupe III	212 723,95
Résultat reporté		44 586,05
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE		539 310

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		Propositions 2026
Chapitre 021	Cautions	5 000
Chapitre 022	Immobilisations corporelles	207 739,34
Chapitre 026	Etat "non budgétaire"	21 630
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE		234 369,34
RECETTES D'INVESTISSEMENT		Propositions 2026
Chapitre 13	Subventions	120 000
Chapitre 028	Cautions	5 000
Chapitre 28	Amortissements	70 535
001	Résultat	38 834,34
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		234 369,34

ANNEXE TOME 1 – 2026 03 12 – 17 ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET ANNEXE DE LA RESIDENCE AUTONOMIE « LA DIABLERIE ».

L'exposé de Monsieur le Président entendu, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

ADOpte le budget primitif 2026 du budget annexe de la Résidence autonomie « La Diablerie ».

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps le jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Date de la convocation : 05 mars 2026

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 9

Pouvoir(s) :

VOTES : 9
POUR : 9
CONTRE : 0
ABST : 0

Pour expédition conforme,
 Saint-Pierre-des-Corps, le 18 mars 2026

Olivier CONTE,
 Président du CCAS



Dernière mise à jour : février 2025

Lisez-moi du cadre "EPRD complet"

Points de vigilance :

- Tous les fichiers EPRD sont à télécharger au format .xls.
- L'attention des gestionnaires est appelée sur la complétude et la fiabilité des informations saisies dans le cadre EPRD et ses annexes, afin de sécuriser la procédure d'analyse et maintenir la qualité de la base de données collectées.

Ce cadre correspond à l'état des prévisions de recettes et de dépenses (EPRD) complet prévu à l'article R. 314-211 du CASF et conforme au modèle figurant à l'annexe 1 de l'arrêté du 27 décembre 2016 modifié par l'arrêté du 15 décembre 2020 (NOR: S5AA203079A).
Dans un souci d'adaptation permanente aux pratiques et sans préjudice des obligations générales de dépôt de l'EPRD, des ajustements ponctuels peuvent être apportés par rapport aux modèles joints à l'arrêté précité et régularisés ultérieurement par arrêté modificatif.

Cette notice, qui n'a qu'une valeur indicative, ne reprend pas toutes les explications nécessaires à l'élaboration des EPRD et ne se substitue pas à la documentation officielle de l'administration. Les organismes gestionnaires et les autorités de tarification peuvent contacter la direction générale de la cohésion sociale (DGCS) pour connaître son interprétation formelle des textes législatifs et réglementaires en vigueur. Vous avez des suggestions à faire sur le contenu de ce LISEZ-MOI (informations manquantes, intitulés pas suffisamment clairs, non-conformité...) ? Contactez l'équipe référente EPRD-ERRD de la CNSA.

I.- Quels sont les organismes gestionnaires (OG) concernés par ce cadre ?

=> Les organismes gestionnaires de tout statut juridique (hors établissements publics de santé) qui gèrent, à titre exclusif ou non, des EHPAD*, que leurs tarifs hébergement soient fixés ou non par le Conseil Départemental ou la Métropole.

A noter : le décret n° 2022-734 du 28 avril 2022 portant diverses mesures d'amélioration de la transparence financière dans la gestion des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles (NOR: S5AA2208053D) a abrogé les cadres de présentation dits "simplifiés" (EPRD simplifié, RIA simplifié et annexe 5B), qui étaient applicables jusqu'à l'exercice 2022 aux gestionnaires privés d'EHPAD dont le tarif hébergement n'est pas administré.

Dès lors, l'EPRD complet s'applique à tous les gestionnaires d'EHPAD à compter de l'exercice budgétaire et comptable 2023, sauf aux établissements publics de santé qui restent soumis au cadre EPCP.

=> Les OG privés, les établissements publics sociaux et médico-sociaux autonomes (EPSMS), les CCAS et CIAS qui gèrent, à titre exclusif ou non, des établissements/services/activités compris dans le périmètre d'un CPOM "PH-SSAD-AJA" (article L. 313-12-2** du CASF) signé avant le 1er janvier de l'exercice N (ou conclu au cours de l'exercice N si les parties prenantes ont opté pour une mise en place anticipée de l'EPRD dès l'année de signature du CPOM, conformément aux dispositions de l'article 61 de la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé).

* Dont petites unités de vie (PUV)

** ESMS relevant de l'article L. 313-12-2 du CASF : AJA, structures d'hébergement temporaires pour personnes âgées ou personnes handicapées, INE, BEH, IES, EEP, et autres héritiers accueillis des enfants handicapés), TEP, CAFS, CAMSP, SSSAD, CMPP, CRP, CPD, MAS, FAM, SANSAH, ESAT, BAPU, Jardins d'enfants spécialisés, SPASAD et SSMO.

II.- Périmètre de l'EPRD

=> EPSMS = toutes les activités de l'entité juridique

=> CCAS/CIAS = un EPRD par budget annexe contenant un ESMS inclus dans le CPOM

=> OG privés non lucratifs = périmètre du CPOM (*) ou ensemble des établissements et services relevant du ressort territorial du contrat

=> OG privés commerciaux = périmètre du CPOM (*)

(*) Le cas échéant, l'ensemble des ESMS/activités médico-sociales pour lesquels une dotation budgétaire est prévue dans le CPOM.

Dans l'attente de la signature de ce contrat, l'EPRD regroupe tous les EHPAD hébergés dans le même département. Pour les établissements du champ du handicap (+ SSSAD et AJA), le cadre du BP reste applicable.

Concernant les CCAS/CIAS : un EPRD complet par budget annexe (BA).

Exemple : 1 BA regroupant 2 EHPAD (A et B) + 1 BA portant sur 1 EHPAD (C) = 2 EPRD, le premier regroupant les 2 EHPAD A et B (avec un seul CRP pour ces 2 EHPAD) et le second portant sur l'unique EHPAD C.

III.- Fonctionnement du cadre

Ce cadre fonctionne sur la base d'un procédé de création automatique des onglets en remplissant le tableau de page de garde nommé « Etablissements et services relevant du périmètre de l'EPRD » et en cliquant sur l'icône : +, selon l'ordonnancement suivant :

- 1) Le **finess juridique** (FINESS EJ) doit être saisi dans le champ situé en haut de la page de garde (Champ nommé « N° FINESS (entité juridique) »).
- 2) Chacun des **finess Etablissement** (FINESS ET) relevant de l'organisme gestionnaire (c'est-à-dire du Finess EJ renseigné plus haut) et inclus dans le périmètre de l'EPRD, doit être renseigné dans le tableau du bas de la page de garde "Etablissements et services relevant du périmètre de l'EPRD".

Dans ce tableau, il convient de saisir une ligne par établissement ou service (nommé ci-après FINESS ET pour plus de simplicité), selon les modalités suivantes :

- a) 1er finess ET :
 - i) saisie de la première ligne
 - ii) puis clic sur l'icône ➡
 - iii) l'onglet CRPP (*) relatif au 1er FINESS ET (ainsi que l'onglet "CRP_PGFP" de ce FINESS ET) et tous les autres onglets communs du cadre ("Synthèse_CRPP", "EPRD synthétique", "CAF détaillée", "TFP", "PGFP", "FDR", "Ratios financiers", "Tableau_Roc" et "Tab_Erg. hors bilan") sont alors automatiquement générés.
- b) 2ème finess ET :
 - i) saisie de la deuxième ligne
 - ii) puis clic sur l'icône ➡
 - iii) l'onglet CRPA (**) relatif au 2ème FINESS ET (ainsi que l'onglet "CRP_PGFP" de ce FINESS ET) est alors automatiquement généré.
- c) Etc.

Les champs à saisir obligatoirement sur chaque ligne, pour que les onglets soient effectivement générés, sont :

- "N° FINESS Etablissement"
- "Catégorie"
- "CRP soumis à l'obligation d'une présentation équilibrée - O/N" (cf aide contextuelle sur le choix d'une présentation équilibrée ou pas)

* CRPP : compte de résultat rééquilibré principal - Le nom de l'onglet est construit de la manière suivante : "CRPP-NON SOUMIS EQUILIBRE_NFINESS ET" (le CRP non soumis à l'équilibre strict) ou "CRPP-SOUMIS EQUILIBRE_NFINESS ET" (le CRP soumis à l'équilibre strict).

** CRPA : compte de résultat professionnel annexé (en application de l'article R. 314-27 du CASP). Le nom de l'onglet est construit de la manière suivante : "CRPA-NON SOUMIS EQUILIBRE_NFINESS ET" (le CRP non soumis à l'équilibre strict) ou "CRPA-SOUMIS EQUILIBRE_NFINESS ET" (le CRP soumis à l'équilibre strict).

IV.- Consignes d'utilisation

Un emploi incorrect ne tenant pas compte des indications ci-dessous peut affecter les fonctionnalités automatiques du cadre, le bon déroulement du dépôt et la performance de la plateforme de collecte des EPRD.

- Les cellules sur fond jaune sont à compléter manuellement. Les champs grisés sont des cellules verrouillées, qui peuvent contenir des formules de calcul automatique.
- Le cadre normalisé n'est pas compatible avec Libre Office ni Open Office.
- Veuillez ne pas copier ni déplacer le contenu d'une cellule vers une autre cellule ("couper-coller"/"cliquer-glisser"), ces actions pouvant endommager la structure des cadres Excel. Les macros de remplissage automatique des cellules ouvertes à la saisie sont possibles.
- Le N° FINESS EJ saisi dans la page de garde doit être le même que le N° FINESS EJ du dossier de dépôt dans la plateforme de collecte des EPRD.
- Les FINESS ET (Etablissement) saisis dans le tableau de la page de garde doivent impérativement correspondre aux FINESS ET affectés au dossier dans la plateforme de collecte des EPRD.
- Le déverrouillage du fichier peut impacter la bonne marche des fonctions automatiques et la reconnaissance du fichier lors du dépôt sur la plateforme.
- Ne jamais laisser de liens directs pointant vers des fichiers externes ni de formules dans les cellules ouvertes à la saisie. Ces liaisons entre classeurs ou ces formules génèrent des problèmes de lisibilité pouvant exclure l'établissement concerné des bases de la CNSA.
- Ne pas utiliser le caractère « | » : ce caractère est généralement réservé pour des opérations techniques. Son utilisation dans les champs de saisie peut provoquer des dysfonctionnements sur la chaîne SI (traitements data ou autres).

V.- Cas spécifique des activités sans FINESS

Les activités non identifiées par un FINESS ET peuvent concerner notamment (liste non exhaustive) :

- accueils de jour adossés ;
- budgets commerciaux des ESAT ;
- services industriels et commerciaux (SIC) ;
- detentions non affectées (DNA) ;
- modes d'accueil hors hébergement permanent de plus de 25 places ou représentant plus du tiers de la capacité totale dans les établissements et services accueillant des enfants handicapés ;
- etc.

Afin de permettre leur intégration technique dans le présent cadre, il convient de saisir l'onglet "Id_CR_SF" selon le même procédé que le tableau de la page de garde décrit en

partie III, ci-dessus, afin que les onglets des CRP sans Finess soient créés automatiquement.
 Pour chaque ligne, un identifiant est créé automatiquement à partir des données du tableau de l'onglet "Id_CR_SF". Les onglets sont créés dans l'ordre de remplissage de ce tableau et sont nommés selon la règle suivante: CRP_SF + n° identifiant.
 Le modèle de CRP créé est le CRP non soumis à l'équilibre strict.

Nous vous invitons à compléter le tableau de l'onglet "Id_CR_SF" selon le même ordonnancement chaque année, afin qu'un même numéro d'identification soit toujours attribué à la même activité.
 Tous les CRP_SF sont pris en compte dans les calculs globaux (CAF, PGFP, ratios financiers, etc.). Veillez à bien mettre en cohérence le CRP de l'établissement d'adossment avec le CRP_SF rattaché, en déduisant les charges et produits du CRP_SF des montants indiqués dans le CRP de l'établissement d'adossment.

VI- Cas des OG commerciaux

Les données renseignées dans le cadre de présentation de l'EPRD complet sont à présenter hors impôts sur les sociétés et participation des salariés.

Si l'EPRD est établi par un organisme commercial pour le compte de plusieurs sociétés gestionnaires d'EHPAD qu'il contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce, le fonctionnement du cadre décrit en III, ci-dessus est valable, même si les FINESS ET ne relèvent pas du même FINESS EJ.

Un seul FINESS EJ, parmi les FINESS EJ d'une des sociétés contrôlées ou le FINESS EJ de la société mère, peut être indiqué dans le champ "N° FINESS (entité juridique)" de la page de garde. Le n° FINESS EJ sélectionné est laissé au choix de l'organisme gestionnaire. Le n° FINESS EJ sélectionné devra également être celui qui est indiqué dans le dossier de dépôt de l'EPRD dans la plateforme.

Pour rappel, dans la plateforme, l'organisme devra, au moment de son dépôt, cocher la case "Société commerciale contrôlée", afin de permettre le choix des FINESS EJ et l'affectation des établissements et services (FINESS ET) relevant de FINESS EJ différents.

Récapitulatif des aides contextuelles

1 N° FINESS (entité juridique)

=> Indiquer le numéro finess de l'organisme gestionnaire ou de l'établissement public, en tant que personnalité morale titulaire des autorisations. Il doit correspondre au N° FINESS EJ du dossier de dépôt dans la plateforme de collecte des EPRD.

=> Pour les organismes commerciaux, indiquer celui qui a été sélectionné pour déposer le fichier dans la plateforme.

2 Première ligne du tableau de la page de garde

=> Indiquer le CRP principal (au choix de l'organisme suite à la signature du CPOM)

3 Deuxième ligne et lignes suivantes du tableau de la page de garde

=> Indiquer les CRP annexes.

4 Icônes du tableau de la page de garde



=> crée les onglets correspondants selon le procédé décrit dans le "LISEZ-MOI".



=> supprime une ligne du tableau (en se plaçant sur la ligne dont la suppression est souhaitée et en colonne C "Etablissements et services" puis en cliquant sur "-").



=> modifie une saisie de n° FINESS ET déjà enregistrée (en se plaçant sur la ligne dont la modification est souhaitée et en colonne C "Etablissements et services" puis en cliquant sur l'icône).
 Les autres champs peuvent être modifiés à l'aide des menus déroulants excepté l'item "CRP soumis à l'obligation d'une présentation équilibrée - O/N". En cas de modification souhaitée de ce dernier, il est nécessaire de supprimer la ligne pour recommencer une autre.

5 N° FINESS Etablissement

=> Indiquer le n° FINESS de l'établissement, du service ou de l'activité (relevant nécessairement du finess juridiquement indiqué plus haut, hors organismes commerciaux). Les Finess ET saisis dans le tableau de garde doivent être identiques aux N° Finess ET affectés au dossier dans la plateforme de collecte des EPRD.

6 ESSMS relevant du périmètre du CPOM

=> Champ à renseigner après signature du CPOM, le périmètre de l'EPRD pouvant être plus large que celui du CPOM (cf "II. Périmètre de l'EPRD" dans la partie "L'USEZ-MOI" ci-dessus).

7 CRP soumis à l'obligation d'une présentation équilibrée

=> NON : EHPAD + établissement, service ou activité dont les règles de fixation pluriannuelle du budget sont définies dans le CPOM (qu'ils soient sous compétence ARS exclusive, CD exclusive ou conjointe ARS/CD).
=> OUI : établissements, service ou activité non inclus dans le volet financier du CPOM + ESMS sous la compétence tarifaire du préfet, EHPAD non concernés.

8 Dénomination du CRP sans n° FINESS

=> Donner un titre explicite : par exemple nom du site et structure de rattachement.

9 N° FINESS de rattachement

=> Saisir le n° FINESS de l'établissement, service ou activité auquel le budget est adressé (ESAT, AJ par ex.).
=> Sans structure d'adossment, saisir le n° FINESS ET de son choix, parmi ceux gérés par l'entité juridique, afin de le rattacher à une structure identifiée au sein du périmètre. Il est préconisé de ne pas changer le n° FINESS de rattachement d'une année sur l'autre.

10 Subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice

Conformément aux conventions générales comptables et afin de ne pas fausser la présentation des ratios financiers, les quotes-parts de subventions d'investissement virées au compte de résultat doivent être enregistrées au compte 777 dans les produits exceptionnels des comptes de résultat du cadre EPRD.

11 Participations et créances rattachées à des participations

En cas de cession de titres de participations, l'écriture de sortie est constatée au compte 675 Valeur comptable des éléments d'actif cédés. Ce poste étant déjà pris en compte dans la CAF (lignes « Capacité d'autofinancement » / « Insuffisance d'autofinancement » du tableau de financement), il n'y a pas lieu d'ajouter une ligne spécifique « Participations et créances rattachées à des participations » dans la partie Ressources du tableau de financement prévisionnel (TFP).

Le prix de cession quant à lui est constaté au compte 775. Son montant est neutralisé dans la ligne « Produits des cessions d'éléments d'actif » de la partie Ressources du TFP.

12 Charges exceptionnelles décaissables

=> Par défaut, comptes 671, 673 et 678 : à ajuster/compléter le cas échéant (avec mention dans le rapport budgétaire et financier).

13 Remboursements des emprunts antérieurs (part capital)

=> Indiquer les remboursements en capital des emprunts autorisés contractés antérieurement au début du plan d'investissement (tendance morte).

14 Remboursements des emprunts prévus au plan (part capital)

=> Indiquer les remboursements en capital des emprunts autorisés contractés dans le cadre du plan d'investissement en cours.

15 Immobilisations corporelles et incorporelles en cours

Saisir les comptes 23 sauf c/235.

16 Part Investissement PPP

Saisir les comptes 235.

17 Reprises de résultats

Information utile essentiellement pour la période de transition de l'environnement "BP" vers l'environnement "EPRD". Les résultats repris antérieurement dans le cadre de la tarification n'impactent pas le montant constaté comptablement des charges et des produits. Il s'agit de décisions strictement tarifaires. C'est pourquoi ils ne sont pas intégrés dans les calculs consolidés du présent fichier.

18 Taux d'endettement

Deute rapportée au montant total des financements de long terme du FRI et non au total des financements de long terme

19 Vérité des immobilisations

En l'état actuel du cadre, les comptes 23 ne sont pas à prendre en compte pour la détermination du dénominateur des taux de vétusté.

20 Reprise à l'investissement des réserves de couverture du BFR

La somme des montants inscrits en D85 et D86 doit être égale au montant inscrit en D51.

21 Affectation des résultats à l'investissement

En plus des affectations de résultat au compte 10682, inclure celles éventuellement inscrites au compte 10683 (« Excédents affectés à l'investissement d'un CPOM prévu à l'article R314-43-1 du CASF »).

22 Frais de siège

Les frais de siège autorisés sont à intégrer dans les CRP des établissements et services et à détailler dans le tableau de répartition des charges communes (onglet "Tableau_Rcc" avec leur def de répartition), conformément à l'article R. 314-215 du CASF. En l'état de la réglementation, il n'existe pas de CRP spécifique à un siège ou un service commun.

23 Produits de la tarification

Prendre en compte les dernières notifications budgétaires des autorités de tarification. Le cas échéant, les prévisions de l'exercice N peuvent intégrer des montants qui n'auraient pas encore été notifiés, mais cette inscription ne vaut pas engagement de l'autorité de tarification à attribuer ces financements (article R. 314-210 du CASF).

24 CRP soumis à l'équilibre strict

Pour les ESSMS soumis à l'équilibre strict, les lignes "TOTAL GENERAL" des charges et des produits pour chaque CRP doivent être égales (en incluant le cas échéant les reprises de résultats antérieurs et les amortissements comptables excédentaires différés). Ces mêmes règles d'équilibre doivent être respectées pour chaque CRP_PGFP sur toute la période du plan.

25 Cohérence TFP/PGFP/FDR

L'objectif du tableau de financement est de retracer la formation du fonds de roulement d'investissement. Il n'existe donc pas une stricte équivalence entre le fonds de roulement du tableau de financement et celui de l'onglet "Bilan financier". La différence de périmètre est constituée principalement par les comptes de liaison stables de trésorerie pour les ESSMS privés, les autres mouvements liés au FRE étant par construction "EPRD synthétique".

26 Fonds associatifs, apports, dotations et réserves

Les réserves (comptes 106) sont, par convention, exclues des ressources et emplois stables du TFP, dans la mesure où les mouvements affectant ces comptes sont normalement sans impact sur la variation annuelle du FRNG.

27 Comptes de liaison trésorerie (stable)

Le TFP ne retrace que les opérations relatives à l'investissement et se limite donc aux comptes de liaison investissement, tandis que le PGFP intègre en plus les emplois et ressources stables d'exploitation.

28 Ratios de rotation des dettes fournisseurs

La méthodologie de calcul retenue dans le cadre normalisé ne prend pas en compte la TVA sur les achats, compte tenu de la diversité des régimes applicables.

29 Contrôle de la variation du fonds de roulement et de la trésorerie entre EPRD synthétique et PGFP

Contrôle de cohérence intégré à titre indicatif pour sécuriser la saisie. Il pourra évoluer en fonction des pratiques de remplissage et des adaptations apportées au cadre.

30 Financements à court terme

Correspond à la variation de la trésorerie passive (lignes de trésorerie, intérêts courus non échus, concours bancaires courants, fonds des majeurs protégés, dettes fournisseurs d'immobilisations, compte de liaison trésorerie, etc.).

31 Emprunts à plus d'un an

Les emprunts d'un an ou plus ne font pas partie des ressources de long terme et sont donc à prendre en compte au niveau de la trésorerie. Cela permet une homogénéité des emprunts entre l'EPRD synthétique et le PGFP. Les données de l'EPRD N-1 sont à retraiter le cas échéant, pour assurer un périmètre harmonisé entre les exercices NN-1. Si le FFR présente un écart entre l'onglet "PGFP" et l'onglet "Bilan financier", cela peut provenir du montant des emprunts saisis dans le TFP, qui ne doit pas contenir les intérêts courus non échus (compte 1688).

32 Emprunts à plus d'un an

Les emprunts d'un an au plus ne font pas partie des ressources de long terme et sont donc à prendre en compte au niveau de la trésorerie (ligne "Autres"). Cela permet une homogénéité des emprunts synthétique, le PGFP et le bilan financier. Les données de l'EPRD N-1 sont à retraiter le cas échéant, pour assurer un périmètre harmonisé entre les exercices NN-1.

33 Emprunts et dettes assimilées (EPRD synthétique et TFP)

Uniquement les emprunts et dettes assimilées à plus d'un an. Les emprunts d'un an au plus ne font pas partie des ressources de long terme et sont donc à prendre en compte au niveau de la trésorerie.

34 MOUVEMENTS DE L'EXERCICE SUR LES COMPTES DE LAISON STABLES DE TRÉSORERIE - EXERCICE N

Renseigner uniquement les variations nettes entre le 01/01/N et le 31/12/N

35 Poste "Autres" des augmentations des financements stables d'investissement (FRI)

ESSMS privés : inclure notamment les dépôts et cautionnements reçus (c/165) et les dettes rattachées à des participations (c/17).

36 Poste "Autres" des diminutions des financements stables d'investissement de la période

ESSMS privés : inclure notamment les remboursements de dépôts et cautionnements reçus (c/165) et les dettes rattachées à des participations (c/17).

37 Annulation de mandats sur exercices clos

La ligne 070 de l'onglet "TFP" concerne les annulations de dépenses d'investissement. Elle n'est donc pas égale au montant inscrit au compte 773 du compte de résultat, montant qui n'a pas vocation à figurer au TFP. La cohérence avec le bilan est assurée par le traitement comptable de ces annulations, imputées au crédit du compte d'exécution débité à l'origine et au débit du compte 46721 « Débiteurs divers » si le mandat initial a été payé ou du compte de reste à payer où figure le mandat, dans le cas contraire.

38 Annulation de titres sur exercices clos

La ligne 071 de l'onglet "TFP" concerne les annulations de recettes d'investissement. Elle n'est donc pas égale au montant inscrit au compte 673 du compte de résultat, montant qui n'a pas vocation à figurer au TFP. La cohérence avec le bilan est assurée par le traitement comptable de ces annulations, imputées au débit du compte d'exécution crédité à l'origine et au crédit du compte de débiteurs si le titre figure en restes à recouvrer ou du compte 47141 « recettes perçues en excédent à réimputer » dans le cas contraire.

39 Données complémentaires sur les comptes 165 (ESSMS publics) et 169

Pour les ESSMS privés, le montant du compte 165 est déjà exclu du périmètre des emprunts pris en compte pour le calcul du taux d'endettement et de la durée apparente de la dette. Inclure uniquement le montant du compte 169.

40 Taux de marge brute d'exploitation

Ce ratio est corrigé des comptes 709, 713 et 6611 uniquement pour les exercices N-1 et pour N, les prévisions pour ces comptes pour les exercices N+1 à N+6 n'étant pas détaillées

41 Evolution de la trésorerie en jours sur la durée du PGFP (N-1 à N+6)

- Exercice N-1 : dans un souci de simplification, le ratio présenté dans le PGFP est calculé en rapportant la trésorerie de fin de période au total des charges des comptes de résultat consolidés moins les charges non décaissables du bloc "CRP consolidés" du plan, sans autre retraitement.
- Exercices N à N+6 : en l'absence de projections relatives aux charges non décaissables, le ratio présenté dans le PGFP est calculé en rapportant la trésorerie de fin de période au total des charges des comptes de résultat prévisionnels du PGFP.

42 PGFP - Projection du taux de CAF

A la différence du taux de CAF calculé dans l'onglet "Ratios financiers", le taux de CAF des exercices N et N-1 calculés dans le PGFP rapportent la CAF au total des produits, sans retraitement des comptes d'atténuation de charges (c/603, 609 à 629, 6419 à 6489 et 6611) ni réincorporation des comptes 709 et 713 inscrits dans les charges. Ce choix est motivé par un souci de présentation homogène et de meilleure comparabilité avec les projections des exercices N+1 à N+6, qui n'intègrent pas de retraitements particuliers liés aux comptes précités.

43 PGFP - Projection du montant cumulé des financements stables du FRI

Sur la période N+1/N+6, la formule ne peut être autant affinée que sur la période N-1/N, pouvant occasionner une légère différence de périmètre, de manière marginale. En effet, certains paramètres ne peuvent pas être isolés. Cela concerne :
- les éventuelles prévisions de dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations, comprises dans les augmentations de financements stables du FRI, contrairement à la période N-1/N ;
- les éventuelles prévisions de reprises sur dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles comprises dans les baisses de financements stables du FRI, contrairement à la période N-1/N.

44 Excédents et déficits sur opérations de gestion

Envoyé en préfecture le 19/03/2026

Reçu en préfecture le 19/03/2026

Publié le

19 MARS 2026 SLO

ID : 037-263700270-20260312-2026_03_12_17-BF

La nomenclature comptable M22 évolue à partir du 1er janvier 2024 avec la création des comptes 6583 « Déficits sur opérations de gestion » et 7583 « Excédents sur opérations de gestion ». Les comptes seront modifiés ultérieurement pour identifier ces subdivisions comptables. Le compte 6583 enregistre notamment les charges relatives aux écarts de caisse négatifs et aux escroqueries aux faux ordres de virement (FOV). Le compte 7583 enregistre notamment les produits relatifs aux écarts de caisse positifs.



Cet onglet a été ajouté à titre expérimental. Il n'est pas protégé. Toutefois, toute modification des formules ou de la structure du tableau ci-dessous peut entraver son bon fonctionnement.

FICHE D'AUTO-CONTROLE A TITRE D'INFORMATION

Version	Controle	Onglet	Valeur	O/R/Ko	Observations
		Tous	#EPRDHA-2023-001#	Non saisi	Le fichier utilisé doit être celui en vigueur à la date de la campagne de dépôt des EPRD. Il est mis à disposition sur le site de la DGCS : https://adidasites-sarthe.gouv.fr/affaires-sociales/personnes-agees/droits-et-crois-etablissements-et-services-sociaux-et-medico-sociaux/ à l'adresse suivante : https://adidasites-sarthe.gouv.fr/affaires-sociales/personnes-agees/droits-et-crois-etablissements-et-services-sociaux-et-medico-sociaux/
Nom du fichier		Tous	Au choix ou selon règle de nommage indiquées par l'autorité de tarification		Veillez à choisir un nom explicite pour vous et vos autorités de tarification. Exemple : ID_FINESSSE_Type_A64AMAJJ_V1 Avec ID : Identifiant du dossier sur le placarème de collecte FINESSE : numéro mis en place par l'autorité de tarification Type : type de document (ex : eprd_compte) ou n° de l'annexe (ex : A1) AAAAAMAJJ : date au format Vx : numéro de version
Intitulés des onglets		Tous	Saisie prédefinie		Les intitulés des onglets du fichier sont ceux du cadre vierge téléchargeable sur le site de la DGCS et ne doivent pas être modifiés. Toute modification peut empêcher le traitement des données.
Statut juridique		Page de garde	0	Non saisi	La valeur de ce champ doit être "Etablissement Public", "Etat & C.A.T. ent.", "Org. Privé Commer." ou "Org.Privé non lucr."
Date d'effet du GPOM		Page de garde	00/07/1900	Non saisi	Si un GPOM a été conclu à la date d'installation de l'EPRD, alors ce champ doit être non vide.
Capacité installée		Page de garde et Id_CR_SF	0	Au moins une des capacités est non saisi	Les champs relatifs aux capacités installées (colonnes I et la page de garde et H de l'onglet "Id_CR_SF" doivent être non vides.
Amplitude d'ouverture sur l'année (en jours)		Page de garde	0	Non saisi	Si valeur supérieure ou égale à 1000, vérification de la saisie recommandée. Ce champ doit être non vide. Si valeur supérieure à 365 (typique), vérification de la saisie recommandée. Ce contrôle porte uniquement sur le compte de résultat principal (lère ligne du tableau de page de garde).
Convention collective majoritaire de travail		Page de garde	0	Non saisi	La valeur de ce champ doit être un des items de la liste déroulante proposée en page de garde.
Amplitude d'ouverture sur l'année (en jours)		Id_CR_SF	0	Non applicable	Ce champ doit être non vide. Si valeur supérieure à 365 (typique), vérification de la saisie recommandée. Ce contrôle porte uniquement sur le 1er compte de résultat du tableau de l'onglet "Id_CR_SF".
Total produits de N-1 à N-6 (comptes de résultat consolidés)		PGFP	Ok	Ok	Le total des produits ne peut être vide, quelle que soit l'année considérée. Si valeur négative (typique), vérification de la saisie recommandée.
Total charges de N-1 à N-6 (comptes de résultat consolidés)		PGFP	Ok	Ok	Le total des charges ne peut être vide, quelle que soit l'année considérée. Si valeur négative (typique), vérification de la saisie recommandée.
Produits de la tarification (GI) de N-1 à N-6 (comptes de résultat consolidés)		PGFP	Au moins un des montants de total produits est nul ou négatif	Aucun	Le total des produits de la tarification ne peut être vide, quelle que soit l'année considérée. Si valeur négative (typique), vérification de la saisie recommandée.
Charges de personnel (GI) de N-1 à N-6 (comptes de résultat consolidés)		PGFP	Ok	Ok	Le total des charges de personnel ne peut être vide, quelle que soit l'année considérée. Si valeur négative (typique), vérification de la saisie recommandée.
Total des produits : écart N-1/N-1 en % (par compte de résultat)		CRPP/A et CRPA_SF	-8.50%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Total des produits : écart N-2/N-1 en % (par compte de résultat)		CRPP/A et CRPA_SF	-95.55%	Au moins un des CR présente un écart de plus de 10% entre N et N+1	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Total des produits : écart N-3/N-2 en % (par compte de résultat)		CRPP/A et CRPA_SF	0.00%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Total des produits : écart N-4/N-3 en % (par compte de résultat)		CRPP/A et CRPA_SF	0.00%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Total des produits : écart N-5/N-4 en % (par compte de résultat)		CRPP/A et CRPA_SF	0.00%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Total des produits : écart N-6/N-5 en % (par compte de résultat)		CRPP/A et CRPA_SF	0.00%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Total des charges : écart N-1/N-1 en % (par compte de résultat)		CRPA_SF	8.71%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Total des charges : écart N-1/N-1 en % (par compte de résultat)		CRPA_SF	-19.90%	Au moins un des CR présente un écart de plus de 10% entre N et N+1	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.

Informations complémentaires :

Cliquer sur ce bouton pour afficher les données du résultat (CR)
Mise à jour en cas d'ajouts de nouveaux CR : cliquer sur le bouton "Ajouter"
Remise à jour après suppression de données : cliquer sur le bouton "Supprimer"
Mise à jour en cas d'ajouts de nouveaux CR : cliquer sur le bouton "Ajouter"

Détail par compte de résultat (CR) :

N° FINESSE ET	Montant	% évolution / N-1
Capacité installée N		
Total produits réalisés N-1		
Total produits prévus N		
Total produits prévus N-1		
Total produits prévus N+2		
Total produits prévus N+3		
Total produits prévus N+4		
Total produits prévus N+5		
Total produits prévus N+6		
Total charges réalisées N-1		
Total charges prévues N		



Total charges prévues N-1	% évolution / N
Montant	
Total charges prévues N-2	% évolution / N-1
Montant	
Total charges prévues N-3	% évolution / N-2
Montant	
Total charges prévues N-4	% évolution / N-3
Montant	
Total charges prévues N-5	% évolution / N-4
Montant	
Total charges prévues N-6	% évolution / N-5
Montant	
Produits de la tarification (G1) réalisés N-1	
Montant	
Produits de la tarification (G1) prévus N	% évolution / N-1
Montant	
Produits de la tarification (G1) prévus N-1	% évolution / N
Montant	
Produits de la tarification (G1) prévus N-2	% évolution / N-1
Montant	
Produits de la tarification (G1) prévus N-3	% évolution / N-2
Montant	
Produits de la tarification (G1) prévus N-4	% évolution / N-3
Montant	
Produits de la tarification (G1) prévus N-5	% évolution / N-4
Montant	

Total des charges : écart N-2/N+1 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	0,00%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Total des charges : écart N-3/N+2 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	0,00%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Total des charges : écart N-4/N+3 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	0,00%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Total des charges : écart N-5/N+4 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	0,00%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Total des charges : écart N-6/N+5 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	0,00%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Produits de la tarification (G1) : écart NN-1 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	-1,65%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Produits de la tarification (G1) : écart N+1/N en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	-100,00%	Au moins un des CR présente un écart de plus de 10% entre N et N+1	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Produits de la tarification (G1) : écart N+2/N+1 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	0,00%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Produits de la tarification (G1) : écart N+3/N+2 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	0,00%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Produits de la tarification (G1) : écart N+4/N+3 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	0,00%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Produits de la tarification (G1) : écart N+5/N+4 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	0,00%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Produits de la tarification (G1) : écart N+6/N+5 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	0,00%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Charges affectées au personnel (G1) : écart NN-1 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	11,23%	Au moins un des CR présente un écart de plus de 10% entre N-1 et N	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Charges affectées au personnel (G1) : écart N+1/N en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	0,00%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Charges affectées au personnel (G1) : écart N+2/N+1 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	0,00%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Charges affectées au personnel (G1) : écart N+3/N+2 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	0,00%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Charges affectées au personnel (G1) : écart N+4/N+3 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	0,00%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Charges affectées au personnel (G1) : écart N+5/N+4 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	0,00%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Charges affectées au personnel (G1) : écart N+6/N+5 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	0,00%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Charges affectées à la structure (G1) : écart NN-1 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	3,99%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Charges affectées à la structure (G1) : écart N+1/N en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	-100,00%	Au moins un des CR présente un écart de plus de 10% entre N et N+1	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Charges affectées à la structure (G1) : écart N+2/N+1 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	0,00%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Charges affectées à la structure (G1) : écart N+3/N+2 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	0,00%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Charges affectées à la structure (G1) : écart N+4/N+3 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	0,00%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Charges affectées à la structure (G1) : écart N+5/N+4 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	0,00%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.



Charges affectées à la structure (GII) / écart N+5/N+4 en % (sur compte de résultat)	CRPPA et CRPA_SF	0,00%	Ok	En cas d'écart significatif (de +1-10%), vérification de la saisie recommandée.
Total des biens N-1	Bilan financier	0,00 €	Non saisi	Ce champ doit être non vide. Si valeur négative (étypie), vérification de la saisie recommandée.
Total des biens N-2	Bilan financier	0,00 €	Non saisi	Ce champ doit être non vide. Si valeur négative (étypie), vérification de la saisie recommandée.
Total des financements N-1	Bilan financier	0,00 €	Non saisi	Ce champ doit être non vide. Si valeur négative (étypie), vérification de la saisie recommandée.
Total des financements N-2	Bilan financier	0,00 €	Non saisi	Ce champ doit être non vide. Si valeur négative (étypie), vérification de la saisie recommandée.
Equilibre du bilan financier (exercice N-1)	Bilan financier	0,00 €	Ok	Le total des biens doit être égal au total des financements. En cas d'écart (incohérence), vérification de la saisie recommandée.
Equilibre du bilan financier (exercice N-2)	Bilan financier	0,00 €	Ok	Le total des biens doit être égal au total des financements. En cas d'écart (incohérence), vérification de la saisie recommandée.
Résultat net (exercice N-1)	Bilan financier	0,00 €	Incohérence	Cohérence inter-onglet : lorsque les résultats sont sous contrôle de tiers financiers, la valeur de ce champ doit être égale au résultat comptable issu de l'onglet "PGFP". En cas d'écart (incohérence), vérification de la saisie recommandée. A noter : les résultats d'activités sous gestion non contrôlée (ex : budget annexé de production/commercialisation d'un ESA7) sont à enregistrer dans le poste "Autres" des aménagements établis du bilan financier. Dans ce cas, l'écart qui en résulte entre le résultat net affiché dans l'onglet "PGFP" et celui du bilan financier est justifié et peut être uniquement expliqué dans le rapport budgétaire et financier joint à l'FRNG. VB : valeur brute. Si au moins un poste d'immobilisations annonce une valeur négative (incohérence), vérification de la saisie recommandée. Amort. : amortissements. STI existe un patrimoine immobilier, ce champ doit être non vide. Si valeur négative (étypie), usage nous invitons à vérifier votre saisie.
VB d'immo corp. amortissables (exercice N-1)	Bilan financier	0,00 €	Ok	
Amort. des immo corp. (exercice N-1)	Bilan financier	0,00 €	Non saisi	
Ecart total VB d'immo corp. amortissables - total amort. des immo corp. (exercices N-1)	Bilan financier	0,00 €	Ok	Le total des amortissements ne peut excéder le total des valeurs brutes d'immobilisations amortissables. En cas d'écart négatif (incohérence), vérification de la saisie recommandée.
Ajournements de terrain - écart VB - amort. (exercice N-1)	Bilan financier	0,00 €	Ok	Le montant des amortissements ne peut excéder le montant de la valeur brute. En cas d'écart négatif (incohérence), vérification de la saisie recommandée.
Condit. financières N-1 - écart VB - amort. (exercice N-1)	Bilan financier	0,00 €	Ok	Le montant des amortissements ne peut excéder le montant de la valeur brute. En cas d'écart négatif (incohérence), vérification de la saisie recommandée.
Indiff. techniques - écart VB - amort. (exercice N-1)	Bilan financier	0,00 €	Ok	Le montant des amortissements ne peut excéder le montant de la valeur brute. En cas d'écart négatif (incohérence), vérification de la saisie recommandée.
Autres immo corp. - écart VB - amort. (exercice N-1)	Bilan financier	0,00 €	Ok	Le montant des amortissements ne peut excéder le montant de la valeur brute. En cas d'écart négatif (incohérence), vérification de la saisie recommandée.
Dotations aux amortissements des immo c6811 prévues N	CRPPA et CRPA_SF	70 535,00 €	Non applicable	Cohérence inter-onglet : si la valeur nette au 31/12/N-1 des immobilisations corporelles amortissables est non nulle selon le bilan financier, alors le montant des dotations au compte 6811 inscrites au compte de résultat au titre de l'exercice N devrait être non nul. En cas d'incohérence, vérification de la saisie recommandée.
Total des emplois (hors IAF) prévus N	Tableau de financement	212 739,34 €	Ok	Ce champ est généralement non vide. Si "Non saisi" ou "Incohérence", vérification de la saisie recommandée.
Total des emplois (hors IAF) réalisés N-1	Tableau de financement	19 242,09 €	Ok	Ce champ est généralement non vide. Si "Non saisi" ou "Incohérence", vérification de la saisie recommandée.
Variation des dettes financières c16 (réelles N-1)	Tableau de financement	0,00 €	Ok	Cohérence inter-onglet : les mouvements d'emplois et de ressources affectés aux emprunts, dépôts et cautionnements (compte 19) doivent concorder avec la variation des postes "Emprunts et dettes assimilées" et "Dépôts et cautionnements reçus" au bilan financier. En cas d'écart (incohérence), vérification de la saisie recommandée. Si cet écart est justifié, il doit être expliqué dans le rapport budgétaire et financier.
Remboursement des emprunts et dettes assimilées au 31/12/N	TFP/PGFP	0,00 €	écart entre le TFP et le PGFP de 5000	Cohérence inter-onglet : le montant global des remboursements des emprunts inscrit au PGFP doit être égal à la valeur des remboursements retracés dans l'onglet "TFP". En cas d'écart (incohérence), vérification de la saisie recommandée.
Remboursement des emprunts et dettes assimilées au 31/12/N-1	TFP/PGFP	0,00 €	écart entre le TFP et le PGFP de 14289,51	Les apports, dotations, réserves (hors IAF) ne peuvent pas être négatifs par nature. En cas d'incohérence, vérification de la saisie recommandée.
Apports, dotations, réserves et fonds propres au 31/12/N-1	Bilan financier	0,00 €	Non saisi	Cohérence inter-onglet : une copie sur la réserve de couverture de BFR doit redonner le montant de cette réserve, sauf affectation d'un montant plus élevé que la copie la même année et ne peut être faite qu'au profit de la réserve d'investissement. En cas d'incohérence, vérification de la saisie recommandée (ou ajouter une mention spécifique dans le rapport budgétaire et financier pour l'expliquer).
Reprises à l'investissement des réserves de couverture de BFR (exercice N-1)	PGFP / Bilan financier	0,00 €	Ok	Cohérence inter-onglet : un excédent affecté à l'investissement doit augmenter le montant de cette réserve. En cas d'incohérence, vérification de la saisie recommandée (ou ajouter une mention spécifique dans le rapport budgétaire et financier pour l'expliquer).
Affectation du résultat à l'investissement (exercice N-1)	PGFP / Bilan financier	0,00 €	Ok	Cohérence inter-onglet : une affectation de résultats en réserve de compensation des charges d'amortissements doit augmenter le montant de cette réserve. En cas d'incohérence, vérification de la saisie recommandée (ou ajouter une mention spécifique dans le rapport budgétaire et financier pour l'expliquer).
Affectation des résultats à la réserve de compensation des charges d'amortissement (exercice N-1)	PGFP / Bilan financier	0,00 €	Ok	Cohérence inter-onglet : la validation du fonds de roulement calculés à partir du PGFP doit être égale à la validation du FRNG calculés à partir du bilan financier. En cas d'écart (incohérence), vérification de la saisie recommandée. Si cet écart est justifié, il doit être expliqué dans le rapport budgétaire et financier.
FRI au 31/12/N-1	PGFP / Bilan financier	57 483,36 €	FRI du PGFP différent du FRI du bilan financier	Cohérence inter-onglet : le montant du FRI au 31/12/N-1 doit être identique entre les onglets "PGFP" et "Bilan financier". En cas d'écart, vérification de la saisie recommandée.
FRE au 31/12/N-1	PGFP / Bilan financier	44 586,05 €	FRE du PGFP différent du FRE du bilan financier	Cohérence inter-onglet : le montant du FRE au 31/12/N-1 doit être identique entre les onglets "PGFP" et "Bilan financier". En cas d'écart, vérification de la saisie recommandée.
Variation du FRNG au 31/12/N-1	PGFP / Bilan financier	102 069,41 €	Incohérence des montants de variation du FRNG entre PGFP et bilan financier	Cohérence inter-onglet : la validation du fonds de roulement calculés à partir du PGFP doit être égale à la validation du FRNG calculés à partir du bilan financier. En cas d'écart (incohérence), vérification de la saisie recommandée. Si cet écart est justifié, il doit être expliqué dans le rapport budgétaire et financier.
FRNG au 31/12/N-1	PGFP / Bilan financier	102 069,41 €	Ecart de 102069 €	report (à) du contrôle effectué directement dans l'onglet "PGFP"

Projet de la justification (G)	% évolution / N+5	Montant
Charges affectées au personnel (GII) réalisées N-1	% évolution / N-1	Montant
Charges affectées au personnel (GII) prévues N	% évolution / N-1	Montant
Charges affectées au personnel (GII) prévues N+1	% évolution / N	Montant
Charges affectées au personnel (GII) prévues N+2	% évolution / N+1	Montant
Charges affectées au personnel (GII) prévues N+3	% évolution / N+2	Montant
Charges affectées au personnel (GII) prévues N+4	% évolution / N+3	Montant
Charges affectées au personnel (GII) prévues N+5	% évolution / N+4	Montant
Charges affectées au personnel (GII) prévues N+6	% évolution / N+5	Montant
Charges affectées à la structure (GII) réalisées N-1	% évolution / N	Montant
Charges affectées à la structure (GII) prévues N	% évolution / N-1	Montant
Charges affectées à la structure (GII) prévues N+1	% évolution / N	Montant
Charges affectées à la structure (GII) prévues N+2	% évolution / N+1	Montant
Charges affectées à la structure (GII) prévues N+3	% évolution / N+2	Montant
Charges affectées à la structure (GII) prévues N+4	% évolution / N+3	Montant
Charges affectées à la structure (GII) prévues N+5	% évolution / N+4	Montant



Charges afférentes à la structure (cilt) prévues N+6	Montant
	% évolution / N+5

BFR au 31/12/N-1	PGFP / Bilan financier	0,00 €	Ok	Cohérence inter-onglet : le montant du BFR au 31/12/N-1 doit être identique entre les onglets "PGFP" et "Bilan financier". En cas d'écart, vérification de la saisie recommandée.
Variation de la trésorerie au 31/12/N-1	PGFP / Bilan financier	102 069 41 €		Cohérence inter-onglet : le montant de la trésorerie au 31/12/N-1 doit être identique entre les onglets "PGFP" et "Bilan financier". En cas d'écart, vérification de la saisie recommandée.
Trésorerie au 31/12/N-1	PGFP / Bilan financier		Ecart de 102069 €	report ici du contrôle effectué directement dans l'onglet "PGFP"
Mouvements du FRE pouvant impacter le FRNG et non pris en compte dans l'onglet "TFP", au 31/12/N	EPRD synthétique / TFP / PGFP	0,00 €		Cohérence inter-onglet : La variation du FRNG du TFP intègre uniquement les variations liées au FRI, alors que celle du PGFP prend en compte toutes les variations (FRI + FRE). Un écart provient donc a priori des comptes de liaison trésorerie (stable). Ce contrôle porte sur l'égalité entre la variation des comptes de liaison trésorerie (stable) et l'écart d'apport ou prélevement sur le FRNG entre PGFP et TFP. Si un écart subsiste, vérification de la saisie recommandée.
Variation du FRNG - y compris mouvements ci-dessus réalisés N-1.	PGFP / TFP	-78 420 39 €		Cohérence inter-onglet : la variation du fonds de roulement calculée à partir du PGFP doit être égale à la variation du FRNG calculée dans l'EPRD synthétique, hormis le cas des comptes de liaison trésorerie (stable) pour les ESSMS privés. En cas d'écart (incohérence), vérification de la saisie recommandée.
Variation de la trésorerie au 31/12/N	EPRD synthétique / PGFP		Ecart de -5000	report ici du contrôle effectué directement dans l'onglet "EPRD synthétique"
Trésorerie au 31/12/N	EPRD synthétique / PGFP	23 649 02 €		Cohérence inter-onglet : le montant de la trésorerie au 31/12/N doit être identique entre les onglets "EPRD synthétique" et "PGFP". En cas d'écart, vérification de la saisie recommandée.

Annexe 1: Cadre normalisé de présentation de l'Etat des Prévisions de Recettes et de Dépenses (EPRD) des établissements et services relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles

Exercice :

N° FINESS (entité juridique) :

Organisme gestionnaire :

Statut de l'entité juridique :

Adresse :

Téléphone :

Fax :

Email :

Nom et qualité de la personne habilitée à représenter l'organisme gestionnaire :

Date d'effet du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens :

Etablissements et services relevant du périmètre de l'EPRD

Etablissements et services	Adresses	N° FINESS Etablissement	Catégorie	Date d'autorisation	Capacité autorisée	Capacité installée	Amplitude d'ouverture sur l'année (en jours)	ESSMS relevant du périmètre du CPOM - O/N	CRP soumis à l'obligation d'une présentation équilibrée - O/N
		370005308	Résidence autonomie					Oui	Oui

Convention collective majoritaire de travail :

Envoyé en préfecture le 19/03/2026

Reçu en préfecture le 19/03/2026

Publié le

19 MARS 2026

ID : 037-268700270-20260312-2026_03_12_17-BF

Identification des activités sans numéro FINESS

Liste des activités sans FINESS Etablissement relevant du périmètre de l'EPRD

Identifiant (*)	Dénomination du CRP sans n° FINESS	Adresse	Catégorie	Capacité autorisée	Capacité installée	Amplitude d'ouverture sur l'année (en jours)	CRP relevant du périmètre du CPOM O/N	N° FINESS ET de rattachement



(*) Veuillez saisir un identifiant de votre choix comprenant 6 caractères (sans caractères spéciaux, trets, accents...).

Le modèle de CRP créé est le CRP non soumis à l'équilibre strict.

Nous vous invitons à compléter le tableau de l'onglet "Id_CR_SF" selon le même ordonnancement chaque année, afin qu'un même numéro d'identification soit toujours attribué à la même activité.

Tous les CRP_SF sont pris en compte dans les calculs globaux (CAF, FDR etc.). Veuillez à bien établir le CRP de l'établissement d'adossment sans les charges relatives au CRP_SF rattaché.

Sommaire

Documents	Identification de l'onglet	Pagination
<u>Comptes de résultat prévisionnel</u>		
ESSMS 1	CRPP	Page à
ESSMS 2	CRPA_1	Page à
ESSMS 3	CRPA_2	Page à
ESSMS ...	CRPA_...	Page à
<u>Synthèse des CRP</u>	Synthèse_CRP	Page à
<u>EPRD synthétique</u>	EPRD-Synthétique	Page
<u>CAF détaillée</u>	CAF_détaillée	Page
<u>Tableau de financement prévisionnel</u>	TFP	Page
<u>Projection des comptes de résultat prévisionnels</u>		
ESSMS 1	CRPP_PGFP	Page à
ESSMS 2	CRPA_1 PGFP	Page à
ESSMS 3	CRPA_2 PGFP	Page à
ESSMS ...	CRPA_... PGFP	Page à
<u>Plan global de financement pluriannuel</u>	PGFP	Page à
<u>Détermination du fonds de roulement au 31 décembre N-1</u>	Bilan financier	Page à
<u>Ratios d'analyse financière</u>	Ratios_financiers	Page
<u>Tableau de répartition des charges communes et opérations faites en commun</u>	Tableau_Rcc	Page
<u>Engagements hors bilan</u>	Tab_Eng. hors bilan	Page

Raison sociale :	0
FINESS ET :	370005308

Envoyé en préfecture le 19/03/2026
 Reçu en préfecture le 19/03/2026
 Publié le 19 MARS 2026
 ID : 037-263700270-20260312-2026_03_12_17-BF

Compte de résultat prévisionnel principal/annexe soumis à l'obligation d'équilibre

Présentation des charges :

GROUPE I : CHARGES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE		Réel N-2	Anticipé ou réel N-1 (1)	Exercice N
ACHATS				
601/602/603	Achats stockés et variation des stocks			
606	Achats non stockés de matières et fournitures	0,00 €	81 043,52 €	95 100,00 €
607	Achats de marchandises			
700	Rabais, remises, ristournes accordés par l'établissement			
713	Variation des stocks, en cours de production, produits (en dépenses)			
SERVICES EXTERIEURS				
0111	Sous-traitance: prestations à caractère médical	0,00 €	946,80 €	0,00 €
6112	Sous-traitance: prestations à caractère médico-social	0,00 €	6 195,69 €	8 000,00 €
6118	Sous-traitance: autres prestations de service			
AUTRES SERVICES EXTERIEURS				
624	Transports de biens, d'usagers et transports collectifs du personnel (autres que c/6242)			
6242	Transports d'usagers			
625	Déplacements, missions et réceptions	0,00 €	15 694,61 €	5 700,00 €
626	Frais postaux et frais de télécommunications	0,00 €	2 586,90 €	3 200,00 €
6281	Prestations de blanchissage à l'extérieur			
6282	Prestations d'alimentation à l'extérieur			
6283	Prestations de nettoyage à l'extérieur			
6284	Prestations d'informatique à l'extérieur			
6287/ 6288	Divers - Remboursements de frais et autres	0,00 €	3 837,05 €	0,00 €
TOTAL GROUPE I		0,00 €	110 304,57 €	112 000,00 €
GROUPE II : CHARGES AFFERENTES AU PERSONNEL				
		Réel N-2	Anticipé ou réel N-1	Exercice N
621	Personnel extérieur à l'établissement	0,00 €	0,00 €	1 880,00 €
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires			
631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)			
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	0,00 €	8 220,95 €	8 950,00 €
641	Rémunérations du personnel non médical	0,00 €	198 802,00 €	219 730,00 €
642	Rémunérations du personnel médical			
643	Rémunération du personnel handicapé			
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	0,00 €	75 565,61 €	87 800,00 €
646	Personnes handicapées			
647	Autres charges sociales	0,00 €	0,00 €	1 610,00 €
648	Autres charges de personnel			
TOTAL GROUPE II		0,00 €	282 588,56 €	319 970,00 €
(1): Anticipé pour les EPRD établis avant la clôture de l'exercice N-1.				
GROUPE III : CHARGES AFFERENTES A LA STRUCTURE				
		Réel N-2	Anticipé ou réel N-1	Exercice N
612	Redevances de crédit-bail			
613	Locations			
614	Charges locatives et de copropriété			
615	Entretien et réparations	0,00 €	15 971,04 €	16 015,00 €
616	Primes d'assurances	0,00 €	4 782,82 €	5 390,00 €
617	Etudes et recherches			
618	Divers	0,00 €	11 242,19 €	14 100,00 €
623	Information, publications, relations publiques			
627	Services bancaires et assimilés			
635	Autres impôts taxes et versements assimilés (administration des impôts)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
637	Autres impôts taxes et versements assimilés (autres organismes)	0,00 €	1 417,32 €	1 200,00 €
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE				
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires			
653	Contribution versée au groupement hospitalier de territoire			
654	Pertes sur créances irrécouvrables			
656	Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			
657	Subventions			
658	Charges diverses de gestion courante	0,00 €	2,26 €	100,00 €
CHARGES FINANCIERES				
66	Charges financières			
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs) (ESSMS publics)			
675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés			
678	Autres charges exceptionnelles			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS, AUX PROVISIONS ET ENGAGEMENTS				
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00 €	69 805,00 €	70 535,00 €
6812	Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir			
6815	Dotations aux provisions des charges d'exploitation			
6816	Dotations aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles			
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants			
686	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions : charges financières			
6871	Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations			
68725	Dotations aux amortissements dérogatoires			
68741	Dotations aux provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR			
68742	Dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations			
68746	Dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif (ESSMS privés)			
68748	Autres dotations aux provisions réglementées			
6876	Dotations aux dépréciations exceptionnelles			
689	Reportis en fonds dédiés (sauf c/6892 et c/6895) (ESSMS privés)			
68921	Reportis en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)			
68922	Reportis en fonds dédiés à l'exploitation sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)			
6895	Reportis en fonds dédiés sur contribution financière d'autres organismes (ESSMS privés)			
TOTAL GROUPE III		0,00 €	103 220,63 €	107 340,00 €
TOTAL DES CHARGES (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)		0,00 €	496 113,76 €	539 310,00 €
002	Déficit antérieur du CRP reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le 19 MARS 2026 
ID : 037-263700270-20260312-2026_03_12_17-BF

005

Amortissements comptables excédentaires différés			
TOTAL GENERAL	0,00 €	496 113,76 €	539 310,00 €

Présentation des produits :

GROUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION

	Réel N-2	Anticipé ou réel N-1	Exercice N
731			
731224 / 7312132			
732			
733			
733222			
734	0,00 €	256 163,03 €	250 000,00 €
738	0,00 €	8 192,00 €	0,00 €
TOTAL GROUPE I	0,00 €	264 355,03 €	260 000,00 €

GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION

	Réel N-2	Anticipé ou réel N-1	Exercice N
70	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €
70821			
70822			
70823			
71			
72			
74	0,00 €	22 168,55 €	22 000,00 €
75	0,00 €	5 451,54 €	0,00 €
603			
609			
619			
629			
6419	0,00 €	6 941,12 €	0,00 €
6429			
6439			
6459/ 69/79			
6489			
6611			
TOTAL GROUPE II	0,00 €	39 561,21 €	22 000,00 €

GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS, PRODUITS EXCEPTIONNELS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES

	Réel N-2	Anticipé ou réel N-1	Exercice N
76			
PRODUITS EXCEPTIONNELS			

771	0,00 €	215 165,00 €	191 093,95 €
773			
775			
777	0,00 €	21 618,57 €	21 630,00 €
778			
7781			

AUTRES PRODUITS

7811			
7815			
7816			
7817			
786			
78725			
78741			
78742			
78746			
78748			
7876			
789			
78921			
78922			
7895			
79			
TOTAL GROUPE III	0,00 €	236 783,57 €	212 723,95 €

TOTAL DES PRODUITS (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)

	0,00 €	540 699,81 €	494 723,95 €
--	--------	--------------	--------------

002	0,00 €	0,00 €	44 586,05 €
005			

TOTAL GENERAL

	0,00 €	540 699,81 €	539 310,00 €
--	--------	--------------	--------------

Ratios	Réel N-2	Anticipé ou réel N-1	Exercice N
Marge brute d'exploitation	0,00 €	-122 392,52 €	-186 775,00 €
Produits courants d'exploitation (Comptes 70 à 75 - c/709 et 713)	0,00 €	296 975,12 €	282 000,00 €
Taux de marge brute	0,00%	-41,21%	-66,23%
Résultat net	0,00 €	44 586,05 €	-44 586,05 €
Produits comptes classe 7 - c/709 et 713	0,00 €	533 758,69 €	494 723,95 €
Taux de résultat	0,00%	8,35%	-9,01%

Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le 19 MARS 2026 **S²LOW**
ID : 037-263700270-20260312-2026_03_12_17-BF



Synthèse des CRP

FINESSE ET	370005308
Raison sociale	0

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL PRINCIPAL SOUMIS A OBLIGATION D'EQUILIBRE STRICT (PREVISIONS EXERCICE N)

	CHARGES	PRODUITS
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante Groupe II : charges afférentes au personnel Groupe III : charges afférentes à la structure TOTAL DES CHARGES	112 000,00 € 319 970,00 € 107 340,00 € 539 310,00 €	Groupe I : produits de la tarification Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables TOTAL DES PRODUITS
Déficit antérieur du CRP reporté (002) Amortissements comptables excédentaires différés (005)	0,00 € 0,00 €	Excédent antérieur du CRP reporté (002) Amortissements comptables excédentaires différés (005)
TOTAL GENERAL	539 310,00 €	539 310,00 €

FINESSE ET	
Raison sociale	

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEXE - ESMS NON SOUMIS A EQUILIBRE STRICT (PREVISIONS EXERCICE N)

	CHARGES	PRODUITS
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante Groupe II : charges afférentes au personnel Groupe III : charges afférentes à la structure TOTAL DES CHARGES	0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	Groupe I : produits de la tarification Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE	0,00 €	0,00 €
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	0,00 €	0,00 €

OU

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEXE - ESMS SOUMIS A OBLIGATION D'EQUILIBRE STRICT (PREVISIONS EXERCICE N)

	CHARGES	PRODUITS
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante Groupe II : charges afférentes au personnel Groupe III : charges afférentes à la structure TOTAL DES CHARGES	0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	Groupe I : produits de la tarification Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables TOTAL DES PRODUITS
Déficit antérieur du CRP reporté (002) Amortissements comptables excédentaires différés (005)	0,00 € 0,00 €	Excédent antérieur du CRP reporté (002) Amortissements comptables excédentaires différés (005)
TOTAL GENERAL	0,00 €	0,00 €

Cadre EPDR synthétique

COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES (CRPP + CRPA) - EXERCICE N

CHARGES	PRODUITS
112 000,00 €	260 000,00 €
109 970,00 €	22 000,00 €
107 340,00 €	212 723,95 €
539 310,00 €	494 723,95 €
0,00 €	44 586,05 €
539 310,00 €	539 310,00 €

Groupe I : charges affectées à l'exploitation courante
 Groupe II : charges affectées au personnel
 Groupe III : charges affectées à la structure
 TOTAL DES CHARGES
 RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL EXCEDENTIAIRE (1)
 TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

Groupes I : produits de la tarification
 Groupes II : autres produits relatifs à l'exploitation
 Groupes III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
 TOTAL DES PRODUITS
 RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL DEFICITAIRE (1)
 TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT PREVISIONNEL A LA CAF PREVISIONNELLE - EXERCICE N

RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL (EXCEDENT) (1)	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL (DEFICIT) (1)
0,00 €	44 586,05 €
0,00 €	0,00 €
70 535,00 €	21 630,00 €
0,00 €	0,00 €
0,00 €	0,00 €
70 535,00 €	66 216,05 €
4 318,95 €	0,00 €
0,87%	0,00%

Valeurs comptables des éléments d'actif cédés
 Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions
 Reports en fonds dédiés (ESSMS privés)
 SOUS-TOTAL 1
 CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2>0)
 Taux de CAF en pourcentage des produits

Produits des cessions d'éléments d'actif
 Quotes-parts des subventions et fonds associatifs versés au résultat
 Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions
 Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (ESSMS privés)
 SOUS-TOTAL 2
 INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2<0)
 Taux d'IAF en pourcentage des produits

TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL - EXERCICE N

INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE
5 000,00 €	5 000,00 €
207 736,34 €	120 000,00 €
0,00 €	0,00 €
212 739,34 €	129 318,95 €
0,00 €	83 420,39 €
212 739,34 €	212 739,34 €

Remboursement des dettes financières
 Immobilisations (2)
 Autres emplois
 TOTAL DES EMPLOIS
 APPORT AU FONDS DE ROULEMENT
 TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT

Emprunts à plus d'un an et dettes assimilées
 Apports, dotations, réserves, fonds propres (sauf 106 Réserves) et subventions d'investissement
 Autres ressources (dont produits des cessions d'éléments d'actif)
 TOTAL DES RESSOURCES
 PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
 TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE SUR LES COMPTES DE LIAISON STABLES DE TRESORERIE - EXERCICE N (3)

0,00 €	0,00 €
0,00 €	0,00 €

Compte de liaison stable de trésorerie (en emploi) Compte de liaison stable de trésorerie (en ressource)

Cadre EPDR synthétique (suite)

FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL PREVISIONNEL (FRNG) - EXERCICE N

0,00 €	0,00 €
-83 420,39 €	-83 420,39 €
-83 420,39 €	-83 420,39 €

FRNG estimé au 1er janvier N
 Variation du fonds de roulement : Apport ou (Prélèvement) calculé à partir du TFP, corrigé, pour les ESSMS privés, des mouvements de l'exercice sur les comptes de liaison stables de trésorerie
 FRNG prévisionnel au 31 décembre N

BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (BFR) PREVISIONNEL - EXERCICE N

0,00 €	0,00 €
0,00 €	0,00 €
0,00 €	0,00 €

BFR estimé au 1er janvier N
 Augmentation du besoin en fonds de roulement de la période
 Diminution du besoin en fonds de roulement de la période
 BFR (ou EFE signé "N") prévisionnel au 31 décembre N

TRESORERIE PREVISIONNELLE - EXERCICE N

0,00 €	0,00 €
-78 420,39 €	-78 420,39 €
-78 420,39 €	-78 420,39 €

Trésorerie au 1er janvier N
 Variation prévisionnelle de trésorerie de la période
 Trésorerie au 31 décembre N

Contrôle de la variation de trésorerie entre EPDR synthétique et PGFP

Ecart de -5000

(1) Hors report à nouveau (ligne 002) et ligne d'équilibre des amortissements comptables excédentaires différés (ligne 005)

(2) Y compris participations et créances rattachées à des participations

(3) ESSMS privés seulement

Tableau de détermination et d'affectation de la capacité d'autofinancement (CAF)

RESULTAT COMPTABLE (EXCEDENT ou DEFICIT) (1)		Comptes	Montant année N
+ Flux internes (charges)			-44 586,05 €
F	+ Valeur comptable des éléments d'actif cédés	c/675	70 535,00 €
R	+ Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	c/6811	0,00 €
R	+ Dotations aux provisions pour renouvellement des immobilisations et dotations aux amortissements dérogatoires	c/68742, c/68725	70 535,00 €
I	+ Autres dotations aux amortissements, dépréciations et provisions impactant le FRI	c/6812, c/6816, c/6871, c/68746, c/68748	0,00 €
	+ Reports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)	c/68921	0,00 €
	+ Dotations aux provisions d'exploitation	c/6815	0,00 €
F	+ Dotations aux provisions de couverture du BFR	c/68741	0,00 €
R	+ Dotations aux dépréciations des actifs circulants: créances, stocks et en-cours	c/6817	0,00 €
E	+ Autres dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	c/686, c/6876	0,00 €
	+ Reports en fonds dédiés (ESSMS privés), sauf c/68921	c/689 (hors c/68921)	0,00 €
- Flux internes (produits)			21 630,00 €
	- Produits des cessions d'éléments d'actif	c/775	0,00 €
F	- Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	c/777	0,00 €
R	- Reprises sur provisions pour renouvellement des immobilisations et reprises sur amortissements dérogatoires	c/78742, c/78725	21 630,00 €
R	- Autres reprises sur amortissements, dépréciations et provisions impactant le FRI	c/7811, c/7816, c/78748*, c/78748	0,00 €
I	- Quote-part d'éléments du fonds associatif virée au compte de résultat (ESSMS privés)	c/7781	0,00 €
	- Utilisation des fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)	c/78921	0,00 €
F	- Reprises sur provisions d'exploitation	c/7815	0,00 €
R	- Reprises sur provisions de couverture du BFR	c/78741	0,00 €
R	- Reprises sur dépréciations des actifs circulants: créances, stocks et en-cours	c/7817	0,00 €
E	- Autres reprises sur dépréciations et provisions	c/786, c/7876	0,00 €
	- Utilisations de fonds reportés et de fonds dédiés (ESSMS privés), sauf c/78921	c/789 (hors c/78921)	0,00 €
CAPACITE OU INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (CAF ou IAF)			4 318,95 €
Dont montant affectant le FRI			48 905,00 €
Dont montant affectant le FRE			-44 586,05 €

(1) : Montant précédé du signe "-" pour un déficit

Tableau de financement prévisionnel

Ressources		Réel N-2	Anticipé ou réel N-1 (1)	Exercice N
N° de comptes	Libellés			
	Capacité d'autofinancement	0,00 €	92 772,48 €	4 318,95 €
	Titre 1 : Augmentation des capitaux propres :			
10	Fonds associatifs, Apports, dotations et réserves (ESSMS publics) / Fonds propres et réserves (ESSMS privés) - (sauf compte 106)	0,00 €	0,00 €	120 000,00 €
13	Subventions d'investissement (sauf 139)			
	Titre 2 : Augmentation des dettes financières :			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 165 (2))	0,00 €	14 269,51 €	5 000,00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus (2)			
18	Comptes de liaison affectés à l'investissement (ressources) (2)			
	Titre 3 : Autres ressources :			
17	Dettes rattachées à des participations (2)			
27	Autres immobilisations financières (sauf 271, 272, 273 et 2768)			0,00 €
775	Produits des cessions d'éléments d'actif			
070	Annulations de mandats sur exercices clos (3)			
	TOTAL DES RESSOURCES	0,00 €	107 041,99 €	129 318,95 €
	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT	0,00 €	0,00 €	83 420,39 €
	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	0,00 €	107 041,99 €	212 739,34 €

Emplois		Réel N-2	Anticipé ou réel N-1 (1)	Exercice N
N° de comptes	Libellés			
	Insuffisance d'autofinancement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
10	Fonds propres et réserves - Réduction (sauf 106) (2)			
	Titre 1 : Remboursement des dettes financières :			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 165(2))	0,00 €	14 269,51 €	5 000,00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus (remboursements aux usagers) (2)			
17	Dettes rattachées à des participations (2)			
18	Comptes de liaison affectés à l'investissement (emplois) (2)			
	Titre 2 : Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé :			
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	4 972,58 €	206 739,34 €
	- dont terrains			
	- dont agencements de terrains			
	- dont constructions	0,00 €	0,00 €	200 000,00 €
	- dont installations techniques, matériel et outillage			
	- dont autres immobilisations corporelles	0,00 €	4 972,58 €	6 739,34 €
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières (sauf 2768)			
	Titres 3 : Autres emplois :			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)			
071	Annulation de titres sur exercices clos (3)			
	TOTAL DES EMPLOIS	0,00 €	19 242,09 €	212 739,34 €
	APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	0,00 €	87 799,90 €	0,00 €
	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	0,00 €	107 041,99 €	212 739,34 €

(1) : Anticipé pour les EPRD établis au 31 octobre N-1

(2) : ESSMS privés seulement

(3) : ESSMS publics seulement

Modèle de compte de résultat prévisionnel du plan global de financement pluriannuel (1 CRP par ESSMS)

Envoyé en préfecture le 19/03/2026

Reçu en préfecture le 19/03/2026

Publié le 19 MARS 2026

ID : 037-263700270-20260312-2026_03_12_17-BF

FINES ET 370005308

Raison sociale 0

	N-1	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Postes							
GRUPE I Charges affectées à l'exploitation courante	110 304,57 €	112 000,00 €	112 000,00 €	112 000,00 €	112 000,00 €	112 000,00 €	112 000,00 €
Variations annulées des charges du groupe 1 (plusieurs lignes si nécessaire)			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
GRUPE II Charges affectées au personnel	282 568,56 €	319 970,00 €	319 970,00 €	319 970,00 €	319 970,00 €	319 970,00 €	319 970,00 €
Variations annulées des charges du groupe 2 (comptes 621 et 622)							
Recrutements et autres variations de charges de personnel (plusieurs lignes si nécessaire)			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
GRUPE III Charges affectées à la structure	103 220,63 €	107 340,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Charges du groupe 3 - c61 et c62 (1) hors c615 ci-après)	16 025,01 €	19 490,00 €					
Charges du groupe 3 - c63 (1)	1 417,32 €	1 200,00 €					
Charges d'entretien réparation (1)	2,28 €	100,00 €					
Charges exceptionnelles décaissables	15 971,04 €	16 015,00 €					
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00 €	0,00 €					
Dotations aux amortissements des immobilisations acquises avant le 1/1/N	69 805,00 €	70 535,00 €					
Dotations aux amortissements des immobilisations sur acquisitions nouvelles							
Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir	0,00 €	0,00 €					
Dotations aux amortissements dérogatoires, amortissements exceptionnels et dépréciations des immobilisations	0,00 €	0,00 €					
Dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0,00 €	0,00 €					
Dotations aux provisions réglementées - réserves des plus-values nettes d'actif (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €					
Dotations aux autres provisions réglementées / Autres (c68748)	0,00 €	0,00 €					
Reports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (c68921) - ESSMS privés	0,00 €	0,00 €					
Dotations aux provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR	0,00 €	0,00 €					
Dotations aux provisions des charges d'exploitation	0,00 €	0,00 €					
Dotations aux autres amortissements, provisions et dépréciations	0,00 €	0,00 €					
Reports en fonds dédiés (sauf c68921) - ESSMS privés	0,00 €	0,00 €					
Frais financiers des emprunts antérieurs à l'année N	0,00 €	0,00 €					
Frais financiers des emprunts nouveaux	0,00 €	0,00 €					
A - Total des charges de l'exercice	486 113,76 €	539 310,00 €	431 970,00 €	431 970,00 €	431 970,00 €	431 970,00 €	431 970,00 €
Reprise de déficits antérieurs et reports au titre des amortissements comptables excédentaires différés	44 566,05 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL EQUILIBRE GENERAL	486 113,76 €	539 310,00 €	431 970,00 €	431 970,00 €	431 970,00 €	431 970,00 €	431 970,00 €

(1): A retenir pour le calcul de la marge brute

	N-1	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Postes							

Envoyé en préfecture le 19/03/2026
 Reçu en préfecture le 19/03/2026
 Publié le 19 MARS 2026
 ID : 037-263700270-20260312-2026_03_12_17-BF

	264 355,03 €	260 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	22 000,00 €	22 000,00 €	22 000,00 €	0,00 €	0,00 €
GROUPE I Produits de la tarification											
Produits à la charge de l'Etat	0,00 €	0,00 €									
Produits à la charge de l'assurance maladie	0,00 €	0,00 €									
Produits à la charge du département	0,00 €	0,00 €									
Produits à la charge de l'usager	256 163,03 €	260 000,00 €									
Produits à la charge d'autres financeurs	8 192,00 €	0,00 €									
<i>Dont aides ponctuelles par décisions non reconductibles (une ligne par financeur) : ARS</i>											
<i>Dont aides ponctuelles par décisions non reconductibles (une ligne par financeur) : Prélèts</i>											
<i>Dont aides ponctuelles par décisions non reconductibles (une ligne par financeur) : Conseils départementaux</i>											
GROUPE II Autres produits relatifs à l'exploitation	39 561,21 €	22 000,00 €	22 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Variations annuelles des produits du groupe 2 (plusieurs lignes si nécessaire)											
GROUPE III Produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables	236 783,57 €	212 723,95 €	212 723,95 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Produits du groupe 3 autres que ceux listés ci-dessous	215 185,00 €	191 093,95 €	191 093,95 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Produits financiers	0,00 €	0,00 €									
Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00 €	0,00 €									
Quote-part des subventions d'investissement versées au résultat de l'exercice	21 618,57 €	21 630,00 €	21 630,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Quote-part d'éléments du fonds associatif versée au compte de résultat	0,00 €	0,00 €									
Reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0,00 €	0,00 €									
Reprises sur amortissements dérogatoires	0,00 €	0,00 €									
Reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €									
Reprises sur autres amortissements, autres provisions et dépréciations impactant le FRI	0,00 €	0,00 €									
Reprises sur autres provisions réglementées / Autres (c/78748)	0,00 €	0,00 €									
Utilisation des fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (c/78921) - ESSMS privés	0,00 €	0,00 €									
Reprises sur provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement	0,00 €	0,00 €									
Reprises sur provisions d'exploitation	0,00 €	0,00 €									
Reprises sur autres provisions et dépréciations	0,00 €	0,00 €									
Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (sauf c/78921) - ESSMS privés	0,00 €	0,00 €									
Transfert de charges	0,00 €	0,00 €									
B- Total des produits de l'exercice	540 699,81 €	484 723,95 €	484 723,95 €	22 000,00 €	22 000,00 €	22 000,00 €	22 000,00 €	22 000,00 €	22 000,00 €	22 000,00 €	22 000,00 €
RESULTAT PREVISIONNEL DEFICITAIRE (A - B)	0,00 €	44 566,05 €	44 566,05 €	409 970,00 €	409 970,00 €	409 970,00 €	409 970,00 €	409 970,00 €	409 970,00 €	409 970,00 €	409 970,00 €
Reprise d'excédents antérieurs et amortissements orlémentaires différés	0,00 €	44 566,05 €	44 566,05 €								
Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement											
TOTAL EQUILIBRE GENERAL	540 699,81 €	539 310,00 €	431 970,00 €	431 970,00 €	431 970,00 €	431 970,00 €	431 970,00 €	431 970,00 €	431 970,00 €	431 970,00 €	431 970,00 €

Envoyé en préfecture le 19/03/2026

Reçu en préfecture le 19/03/2026

Publié le

19 MARS 2026

ID : 037-263700270-20260312-2026_03_12_17-BF



Plan global de financement pluriannuel (PGFF)

	N-1	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6
Produits								
Groupe I - Produits de la tarification	264 355,03 €	260 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>Dont autres ponctionnés par déductions non rattachables</i>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Groupe II - Autres produits d'exploitation	39 561,21 €	22 000,00 €	22 000,00 €	22 000,00 €	22 000,00 €	22 000,00 €	22 000,00 €	22 000,00 €
<i>(*) Dont produits au compte 70</i>	0 000,00 €							
Groupe III - Produits financiers, exceptionnels et non encassables	236 785,57 €	212 723,95 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>Total des produits (*)</i>	540 698,81 €	484 723,95 €	22 000,00 €	22 000,00 €	22 000,00 €	22 000,00 €	22 000,00 €	22 000,00 €
<i>Dont produits (hors c/779, 777, 7781 et 78)</i>	519 697,26 €	473 033,95 €	22 000,00 €	22 000,00 €	22 000,00 €	22 000,00 €	22 000,00 €	22 000,00 €
Charges								
Groupe I - Charges affectées à l'exploitation courante	110 304,57 €	112 000,00 €	112 000,00 €	112 000,00 €	112 000,00 €	112 000,00 €	112 000,00 €	112 000,00 €
<i>(*) Dont actifs stockés et variation des stocks</i>	0,00 €							
Groupe II - Charges affectées au personnel	282 598,56 €	319 970,00 €	319 970,00 €	319 970,00 €	319 970,00 €	319 970,00 €	319 970,00 €	319 970,00 €
Groupe III - Charges affectées à la structure	103 220,93 €	107 340,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>(*) Dont charges non décaissées</i>	59 865,00 €							
Groupe IV - Charges affectées à la structure	31 995,05 €	35 805,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>Dont charges des comptes 61 et 62 du groupe 3</i>	1 419,58 €	1 300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dont charges des comptes 63 à 65 du Groupe 3 des dépenses	406 113,76 €	539 310,00 €	431 970,00 €	431 970,00 €	431 970,00 €	431 970,00 €	431 970,00 €	431 970,00 €
<i>Total des charges (*)</i>	142 300,62 €	149 845,00 €	113 860,00 €	113 860,00 €	113 860,00 €	113 860,00 €	113 860,00 €	113 860,00 €
<i>(*) Dont charges des comptes 60 à 62</i>	60 203,06 €	59 560,00 €						
<i>(*) Dont charges des comptes 63 et 64 à 67</i>	44 586,05 €	44 586,05 €	409 970,00 €	409 970,00 €	409 970,00 €	409 970,00 €	409 970,00 €	409 970,00 €
Résultat prévisionnel (*) - (2)								
(FRE) Résultat prévisionnel	44 586,05 €	44 586,05 €	-409 970,00 €	-409 970,00 €	-409 970,00 €	-409 970,00 €	-409 970,00 €	-409 970,00 €
Flux internes (charges) (*)								
(FRE) Valeur comptable des éléments d'actif cédés	59 865,00 €	70 535,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(FRE) Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(FRE) Dotations aux provisions réglementées impactant le FRI	69 605,00 €	70 535,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(FRE) Autres dotations aux amortissements, provisions et dépréciations impactant le FRI (dont c/687/8)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(FRE) Reporte en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (c/78921) - ESSMS privés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(FRE) Autres dotations aux amortissements, provisions et dépréciations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(FRE) Rapports en fonds dédiés (sauf c/68921) - ESSMS privés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Flux internes (produits) (-)	21 618,57 €	21 630,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(FRE) Reprises sur provisions réglementées impactant le FRI	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(FRE) Reprises sur amortissements, autres provisions et dépréciations impactant le FRI (dont c/87/8)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(FRE) Reprises sur amortissements, autres provisions et dépréciations impactant le FRI (dont c/87/8)	21 618,57 €	21 630,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(FRE) Quote-part des subventions d'investissement vides au résultat de l'exercice	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(FRE) Quote-part d'éléments de fonds associatifs versés au compte de résultat	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(FRE) Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(FRE) Utilisation des fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (c/78921) - ESSMS privés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(FRE) Reprises sur autres provisions et dépréciations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(FRE) Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (sauf c/78921) - ESSMS privés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Capacité (+) / Insuffisance (-) d'autofinancement prévisionnelle	92 772,48 €	4 318,95 €	-409 970,00 €	-409 970,00 €	-409 970,00 €	-409 970,00 €	-409 970,00 €	-409 970,00 €
Dont part affectant le fonds de roulement d'investissement FRI = (3)	48 195,43 €	48 595,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dont part affectant le fonds de roulement d'exploitation FRE = (4)	44 586,05 €	-44 586,05 €	-409 970,00 €	-409 970,00 €	-409 970,00 €	-409 970,00 €	-409 970,00 €	-409 970,00 €

(*) Les lignes précédées d'un astérisque, qui servent à collecter des données intermédiaires nécessaires au calcul d'indicateurs pour l'annexe IV-1, n'ont pas d'impact sur le résultat prévisionnel.

	N-1	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6
	62 453,64 €	173 605,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Augmentation des financements stables d'investissement de la période = (5)								
CAF ou IAF (ligne 7) provisionnelle affectée au FRI = (3)	48 186,43 €	48 995,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Reserves et excédents affectés à l'investissement (ESSMS pub.: 10682 / ESSMS priv.: 106852)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Affectation des résultats à la réserve de compensation des charges d'amortissement (ESSMS pub.: 10687 / ESSMS priv.: 106857)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Appuis, dotations, réserves, fonds propres (sauf 100 Réserves)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Subventions d'investissement (comptes 13)	0,00 €	120 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Emprunts et dettes assimilées (comptes 16) à plus d'un an	14 268,51 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Produit des cessions d'éléments d'actif	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Comptes de liaison investissement (établissements privés)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Diminution des financements stables d'investissement de la période = (6)	4 972,58 €	207 730,34 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Fonds propres et réserves (ESSMS priv.) - Réduction - (sauf compte 100)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Remboursements des emprunts antérieurs à plus d'un an (part capital)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Remboursements des emprunts prévus au plan à plus d'un an (part capital)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Acquisition d'immobilisations:								
Immobilisations incorporelles	4 972,58 €	207 730,34 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Terrains	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Agencements de terrains	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Constructions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Installations techniques matériel et outillage	0,00 €	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Immobilisations en cours	4 972,58 €	8 739,34 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Charges à répartir sur plusieurs exercices (regroupement)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Comptes de liaison investissement (établissements privés)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Variations du FRI (5) - (6) = (7)	57 483,36 €	-32 834,34 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FRI initial (8)	0,00 €	57 483,36 €	23 649,02 €	23 649,02 €	23 649,02 €	23 649,02 €	23 649,02 €	23 649,02 €
FRI cumulé de fin de période = (7) + (8) = (9)	57 483,36 €	23 649,02 €	23 649,02 €	23 649,02 €	23 649,02 €	23 649,02 €	23 649,02 €	23 649,02 €
Augmentation des financements stables d'exploitation de la période = (10)	44 586,05 €	-44 586,05 €	-409 970,00 €	-409 970,00 €	-409 970,00 €	-409 970,00 €	-409 970,00 €	-409 970,00 €
CAF ou IAF (ligne 7) provisionnelle affectée au FRE = (4)	44 586,05 €	-44 586,05 €	-409 970,00 €	-409 970,00 €	-409 970,00 €	-409 970,00 €	-409 970,00 €	-409 970,00 €
Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Comptes de liaison trésorerie (stable) (établissements privés)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Diminution des financements stables d'exploitation de la période = (11)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Remise à l'investissement des réserves de couverture du BFR	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Affectation des résultats à l'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Affectation des résultats à la réserve de compensation des charges d'amortissement (ESSMS pub.: 10687 / ESSMS priv.: 106857)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Comptes de liaison trésorerie (stable) (établissements privés)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Variations du FRE (10) - (11) = (12)	44 586,05 €	-44 586,05 €	-409 970,00 €	-409 970,00 €	-409 970,00 €	-409 970,00 €	-409 970,00 €	-409 970,00 €
FRE initial (13)	0,00 €	44 586,05 €	-409 970,00 €	-409 970,00 €	-409 970,00 €	-409 970,00 €	-409 970,00 €	-409 970,00 €
FRE cumulé de fin de période = (12) + (13) = (14)	44 586,05 €	0,00 €	-409 970,00 €	-409 970,00 €	-409 970,00 €	-409 970,00 €	-409 970,00 €	-409 970,00 €
Apport ou prélèvement sur le fonds de roulement net global = (7) + (12) = (15)	102 069,41 €	-78 420,38 €	-409 970,00 €	-409 970,00 €	-409 970,00 €	-409 970,00 €	-409 970,00 €	-409 970,00 €
FRNG initial = (16)	0,00 €	102 069,41 €	23 649,02 €	-368 300,98 €	-756 250,38 €	-1 206 200,98 €	-1 618 230,98 €	-2 026 200,98 €
Fonds de Roulement Net Global (FRNG) de fin de période = (15) + (16) = (17)	102 069,41 €	23 649,02 €	-368 300,98 €	-756 250,98 €	-1 206 200,98 €	-1 618 230,98 €	-2 026 200,98 €	-2 436 170,98 €

	N-1	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6
Augmentation du besoin en fonds de roulement de la période = (18)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Augmentation des stocks	0,00 €							
Augmentation des créances (effet volume ou prix)	0,00 €							
Diminution des dettes fournisseurs (effet volume ou prix)	0,00 €							
Autres augmentations du BFR	0,00 €							
Diminution du besoin en fonds de roulement de la période = (19)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Diminution des stocks	0,00 €							
Diminution des créances (effet volume ou prix)	0,00 €							
Augmentation des dettes fournisseurs	0,00 €							
Autres diminutions du BFR	0,00 €							
Variations du BFR = (19) - (18) = (20)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
BFR initial (21)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
BFR cumulé fin de période = (20) + (21) = (22)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Variations de la trésorerie sur la période = (7) + (12) - (20) = (23)	102 095,41 €	-78 492,39 €	-409 970,00 €	-409 970,00 €	-409 970,00 €	-409 970,00 €	-409 970,00 €	-409 970,00 €
Trésorerie initiale = (24)	102 095,41 €	23 649,02 €	386 320,86 €	-796 260,98 €	-1 206 260,98 €	-1 616 230,98 €	-1 616 230,98 €	-1 616 230,98 €
Trésorerie de fin de période = (23) + (24) = (25)	102 095,41 €	23 649,02 €	-386 320,86 €	-796 260,98 €	-1 206 260,98 €	-1 616 230,98 €	-1 616 230,98 €	-1 616 230,98 €
Variations des financements à court terme = (26)	0,00 €							
Liquidités de fin de période = Liquidités de début de période + (23) + (26)	102 095,41 €	23 649,02 €	-386 320,86 €	-796 260,98 €	-1 206 260,98 €	-1 616 230,98 €	-1 616 230,98 €	-1 616 230,98 €

Contrôle cohérence avec l'annexe "bilan financier" :

FRNG (montant inscrit en 096 du PGFP) :	Ecart de 102089 €
Trésorerie (montant inscrit en cellule D114 du PGFP) :	Ecart de 102089 €

	N-1	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6
Données complémentaires nécessaires au calcul des ratios								
Montant cumulé des emprunts en fin d'année (compte 16 hors compte 1638) à plus d'un an		5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Montant des comptes 165 (ESSMS publics) et 169								
Montant des remboursements de subides sur fonds (compte 165) (ESSMS publics)	0,00 €	103 370,00 €	103 370,00 €	103 370,00 €	103 370,00 €	103 370,00 €	103 370,00 €	103 370,00 €
Montant cumulé des financements stables du FR en fin d'année (hors amortissements)	0,00 €	207 739,34 €	207 739,34 €	207 739,34 €	207 739,34 €	207 739,34 €	207 739,34 €	207 739,34 €
Montant cumulé de l'actif immobilisé brut en fin d'année (1)								
Mesures correctives le cas échéant (sorties d'immobilisations, etc.)								
Montant cumulé de l'actif immobilisé brut en fin d'année pris en compte pour le calcul du taux de vétusté	0,00 €	207 739,34 €	207 739,34 €	207 739,34 €	207 739,34 €	207 739,34 €	207 739,34 €	207 739,34 €
Montant cumulé des amortissements en fin d'année (1)	0,00 €	70 535,00 €	70 535,00 €	70 535,00 €	70 535,00 €	70 535,00 €	70 535,00 €	70 535,00 €
Mesures correctives le cas échéant								
Montant cumulé des amortissements en fin d'année pris en compte pour le calcul du taux de vétusté	0,00 €	70 535,00 €	70 535,00 €	70 535,00 €	70 535,00 €	70 535,00 €	70 535,00 €	70 535,00 €

	N-1	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6
Taux d'endettement (x 50%)	0,00%	4,84%	4,84%	4,84%	4,84%	4,84%	4,84%	4,84%
Débit apparent de la dette (x 10 ans)	0,00	1,16	-0,01	-0,01	-0,01	-0,01	-0,01	-0,01
CAF/Renversement annuel du capital des emprunts (x1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Trésorerie en jours	87,39	16,01	-326,43	-472,04	-1019,25	-1365,66	-1712,07	-2058,48
Taux de CAF en % des produits (hors c/775, 777, 778 et 78)	17,87%	0,91%	-1863,50%	-1863,50%	-1863,50%	-1863,50%	-1863,50%	-1863,50%
Taux de vétusté global des immobilisations (1)	0,00%	33,95%	33,95%	33,95%	33,95%	33,95%	33,95%	33,95%
Marge brute d'exploitation	-122 392,52 €	-186 775,00 €	-409 970,00 €	-409 970,00 €	-409 970,00 €	-409 970,00 €	-409 970,00 €	-409 970,00 €
Taux de marge brute d'exploitation en % des produits courants	-41,21%	-68,23%	-1863,50%	-1863,50%	-1863,50%	-1863,50%	-1863,50%	-1863,50%

(1) : Le taux de vétusté pour l'année N-1 est calculé à partir des données du tableau "FDR". Pour les années qui suivent, les acquisitions nouvelles et les dotations aux amortissements sont intégrées automatiquement à partir des données "CAF" et "FR" ci-dessus. Si nécessaire, ces données doivent être corrigées (notamment en cas de sorties d'immobilisations).

Bilan financier - Détermination du fonds de roulement au 31 décembre N-1
 (document à n'établir qu'après la clôture de l'exercice N-1)

BIENS	N-2	Réel N-1 (1)	FINANCEMENTS	N-2	Réel N-1 (1)
Biens stables			Financements stables		
Immobilisations incorporelles brutes			Apports, cotisations, réserves et fonds propres		
Immobilisations corporelles brutes	0,00 €	0,00 €	Excédents affectés à l'investissement		
- Terrains			Subventions d'investissement		
- Agencements de terrain			Résultat de compensation des charges d'amortissement		
- Constructions			Provisions pour renouvellement des immobilisations		
- Installations techniques, matériel et outillage			Fonds dédiés à l'investissement (3)		
- Autres immobilisations corporelles			Provisions réglementées des plus-values nettes d'impôt		
Immobilisations corporelles et incorporelles en cours			Emprunts et dettes assimilées (à plus d'un an à l'origine)		
Immobilisations en cours - Part investissement PPP (2)			Dépôts et cautionnements reçus		
			Amortissements des immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €
			- Agencements de terrain		
			- Constructions		
			- Installations techniques, matériel et outillage		
			- Autres immobilisations corporelles		
Immobilisations financières			Amortissement des immobilisations incorporelles		
Amortissements comptables excédentaires différés (3)			Dépenses réalisées par l'autorité de tarification (3) (6)		
Charges à répartir sur plusieurs exercices			Dépréciation des immobilisations		
Autres			Autres (7)		
Comptes de liaison investissement (3)			Compte de liaison investissement (3) (8)		
Total II	0,00 €	0,00 €	Total I	0,00 €	0,00 €
Fonds de roulement d'investissement négatif (II-III)	0,00 €	0,00 €	Fonds de roulement d'investissement positif (II-III)	0,00 €	0,00 €
Actifs stables d'exploitation			Financements stables d'exploitation		
Report à nouveau déficitaire (4)			Réserves et provisions antérieures à la couverture du BFR		
Résultat déficitaire (4)			Réserves de compensation des déficits		
Créances glissantes			Report à nouveau excédentaire en attente d'affectation (4)		
Droits acquis par les salariés, non provisionnés (3)			Provisions pour risques et charges		
			Fonds dédiés à l'exploitation (3)		
			Dépréciation des stocks, créances et éléments financiers		
			Autres		
Compte de liaison trésorerie (stable)			Compte de liaison trésorerie (stable)		
Total IV	0,00 €	0,00 €	Total III	0,00 €	0,00 €
Fonds de roulement d'exploitation négatif (III-IV)	0,00 €	0,00 €	Fonds de roulement d'exploitation positif (III-IV)	0,00 €	0,00 €
Fonds de roulement net global négatif	0,00 €	0,00 €	Fonds de roulement net global positif	0,00 €	0,00 €
Valeurs d'exploitation			Dettes d'exploitation		
Stocks et en-cours			Avances reçues		
Avances et acomptes versés			Fournisseurs		
Créances sur organismes payeurs, usagers et clients			Dettes sociales et fiscales		
Créances diverses d'exploitation			Dettes diverses d'exploitation		
Créances irrécouvrables admises en non valeur (5)			Produits constatés d'avance		
Charges constatées d'avance			Ressources à reverser à l'aidé sociale		
Dépenses pour congés payés			Fonds déposés par les résidents		
Autres			Autres		
Compte de liaison d'exploitation			Compte de liaison d'exploitation		
Total VI	0,00 €	0,00 €	Total V	0,00 €	0,00 €
Besoin en fonds de roulement (VI-V)	0,00 €	0,00 €	Excédent de financement d'exploitation (VI-V)	0,00 €	0,00 €
Valeurs mobilières de placement			Financements à court terme		
Disponibilités			Fournisseurs d'immobilisations		
Autres			Fonds des majeurs protégés		
			Comptes bancaires courants		
			Ligne de trésorerie		
			Intérêts courus non échus		
			Autres (dont emprunts à un an au plus)		
Compte de liaison trésorerie			Compte de liaison trésorerie		
Total VIII	0,00 €	0,00 €	Total VII	0,00 €	0,00 €
Trésorerie positive (VIII-VII)	0,00 €	0,00 €	Trésorerie négative (VIII-VII)	0,00 €	0,00 €
TOTAL DES BIENS (II+IV+VI+VIII)	0,00 €	0,00 €	TOTAL DES FINANCEMENTS (I+III+V+VII)	0,00 €	0,00 €

(1) : Pour les EPRI établis au 31 octobre N-1, cette colonne est à compléter après la clôture de l'exercice N-1
 (2) : PPP = partenariat public privé
 (3) : ESSMS privés seulement
 (4) : Sous contrôle de tiers financiers
 (5) : ESSMS publics seulement
 (6) : Montant précédé du signe "-"
 (7) : Dont résultats non contrôlés par des tiers financiers
 (8) Pour les ESSMS publics, ESSMS rattachés à une collectivité territoriale, un CCAS ou un CIAS seulement

N-2	Réel N-1 (1)
OK	OK

Contrôle entre BIENS et FINANCEMENTS :

Ecart de 44588 €

Contrôle du résultat net N-1 entre PGFP et FDR :

Envoyé en préfecture le 19/03/2026

Reçu en préfecture le 19/03/2026

Publié le

19 MARS 2026

ID : 037-263700270-20260312-2026_03_12_17-BF



Ratios d'analyse financière

Thèmes & Indicateurs (valeurs indicatives)	Mode de calcul	Valeur de l'indicateur pour N-2	Valeur de l'indicateur pour N-1
1. Endettement à moyen et long terme			
1.1. Indépendance financière (50%)	Emprunts (comptes 16 hors c/165, c/168 et c/169) x 100 Financements stables du FRI (hors amortissements cumulés)	0,00%	0,00%
1.2. Apurement de la dette (2)	Dettes financières à moyen et long terme Immobilités nettes amortissables	0,00	0,00
1.3. Durée apparente de la dette	CAE CAE (comptes 15 hors c/165, c/168 et c/169)	0,00	0,00
2. Patrimoine Immobilier			
2.1. Valeur des Immobilisations (1)	Solde créditeur des comptes 28 Solde débiteur des comptes 21 correspondants	0,00%	0,00%
Constructions		0,00%	0,00%
Installations techniques, matériel et outillage		0,00%	0,00%
Autres immobilisations corporelles		0,00%	0,00%
3. Equilibres de bilan			
3.1. a. Fonds de roulement en jours d'exploitation			
Fonds de roulement d'investissement (FR)			
Fonds de roulement d'exploitation (FRE)			
Fonds de roulement net global (FRNG)			
3.1. b. Besoin en fonds de roulement en jours d'exploitation			
3.1. c. Trésorerie en jours d'exploitation			
3.2. Réserve de couverture du BFR en jours d'exploitation			
4. Rotation des postes d'exploitation en jours			
4.1. Stocks (10-20 j)	Stocks (solde débiteur classe 31) x 365 / Total des consommations (comptes 601 à 603)	0,00	0,00
4.2. Créances (< 30 j)	Solde débiteur comptes 41 x 365 / Total des produits (comptes 70 et 79)	0,00	0,00
4.3. Dettes fournisseurs (< 45 j)	(Solde créditeur comptes 401) x 365 / Total des charges (comptes 60 à 62) p	0,00	0,00
4.4. Dettes sociales et dettes fiscales	(Solde créditeur comptes 43 et 44) x 365 / Total des charges (comptes 63 et 64)	0,00	0,00
5. Autres			
5.1. Taux de CAF (5 à 10%)	CAE x100 Total classe 7 (hors c/775, 777, 778 et c/709 et 713)	0,00%	18,11%
5.2. Taux de réserve de compensation des déficits	Réserve de compensation des déficits (c/10886 ou c/10886B) x 100 Total classe 7 (hors c/775, c/777, c/778 et c/709 et 713)	0,00%	0,00%
5.3. Taux de marge brute d'exploitation	(Comptes 70 à 75 - Charges 680 à 65) x100 Comptes 70 à 75 - c/709 et c/713	0,00%	-41,21%

(1): Décompteurs à corriger des soldes débiteurs des comptes 23 correspondants le cas échéant
(2): Hors comptes 709 et 713 inscrits dans les charges du groupe I


Informations complémentaires pour le calcul des ratios

	N-2	N-1
Montant du compte 169 au 31/12 - Solde débiteur (prestation de service...)		
Solde du compte 41 au 31/12		
CAF/IAF	0,00 €	
Total classe 6 (charges décaissables uniquement)	0,00 €	
Total des consommations (comptes 601 à 603)	0,00 €	
Total comptes 60 à 62	0,00 €	
Total comptes 63 et 64 à 67	0,00 €	
Total compte 6811 (hors du bilan)	0,00 €	
Total comptes 60 à 66	0,00 €	
Total comptes 70 et 73	0,00 €	
Total des produits (hors c/775, 777, 778 et 79)	0,00 €	512 140,12 €
Total comptes 709 et 713	0,00 €	0,00 €
Total classe 7 (hors c/775, c/777, c/778 et c/709 et 713)	0,00 €	286 875,12 €
Marge brute d'exploitation	0,00 €	
Produit constant d'exploitation (Comptes 70 à 75 - c/709 et 713)	0,00 €	286 875,12 €

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Précisions et consignes de remplissage :

Cet onglet fournit des informations complémentaires au bilan financier sur les opérations relatives à des contrats de crédit-bail et/ou des locations mobilières ou immobilières (informations pourront être utiles pour effectuer un retraitement sur les différentes composantes de la CAF, afin que cette dernière ne soit pas biaisée par une situation immobilière engagements reçus et donnés peuvent être utilement mentionnés dans le rapport budgétaire et financier (engagements de retraite, litiges non provisionnés, garanties bancaires)

L'information est à présenter opération par opération. Pour ajouter une nouvelle ligne de saisie, cliquer sur le bouton à gauche du tableau 

Il convient de saisir dans le tableau l'information la plus détaillée possible permettant :

- d'avoir une bonne compréhension du contrat (identité du cocontractant, nature, date et durée du contrat), en explicitant le cas échéant les clauses particulières dans le rapport
- d'apprécier les engagements du gestionnaire non traduits dans le bilan financier, en termes de sorties de trésorerie futures (redevances restant à payer) ;
- de reconstituer la valeur nette de l'actif correspondant à l'investissement (prix d'achat résiduel) et de mesurer l'impact total de cet investissement sur la trésorerie des ESSM: redevances payées et restant à payer).

Raison sociale du cocontractant	Nature du contrat	Date du contrat	Durée du contrat	Redevances payées	
				de l'exercice	cumulées
					Moins de 1 an
Total				0,00 €	0,00 €



Envoyé en préfecture le 19/03/2026

Reçu en préfecture le 19/03/2026

Publié le

19 MARS 2026

ID : 037-263700270-20260312-2026_03_12_17-BF



de longue durée. Au besoin, ces
lière différente. Les autres
es, etc.).

ort budgétaire et financier ;

S du périmètre (montant cumulé des

Redevances restant à payer selon échéances

de 1 à 5 ans	+ de 5 ans	Total restant	Prix d'achat résiduel
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Envoyé en préfecture le 19/03/2026

Reçu en préfecture le 19/03/2026

Publié le

19 MARS 2026

S²LOW

ID : 037-263700270-20260312-2026_03_12_17-BF

Catégorie	Secteur	Grade	Titulaire	Tps Complet	Permanent	ETP
B	Animation	Animateur	N	N	O	0,80
C	Sociale	Agent social	N	N	N	2,00
C	Sociale	Agent social	N	O	O	1,00
C	Sociale	Agent social	O	O	O	2,00
C	Sociale	Agent social	O	N	O	0,80
C	Technique	Adjoint techn	O	O	O	1,00

ARRÊTE ET SIGNATURES

Envoyé en préfecture le 19/03/2026

Reçu en préfecture le 19/03/2026

Publié le

19 MARS 2026

S²LOW

ID : 037-263700270-20260312-2026_03_12_17-BF

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

13
13

VOTES :

Dont pouvoir :

Pour :

Contre :

Abstentions :

0
13
0
0

Date de convocation : 05 mars 2026

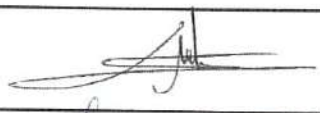

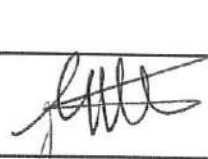


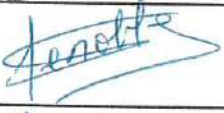

Présenté par Monsieur Olivier CONTE, Président du CCAS

A Saint-Pierre-des-Corps, le 12 mars 2026

Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session ordinaire

A Saint-Pierre-des-Corps, le 12 mars 2026

Les membres du Conseil d'administration du CCAS,

CONTE Olivier, Président	
METAIS Jeanine, Vice-Présidente	
ALBERT GILLES	GA
AUDIERNE Magali Excusée	
BOIXADERA Françoise	
BRAULT Guy Excusé	
BRIMOU Amin	
FREMONT Gilles	
GARCIA Alain	
GUELMAMI Anis	
LENOBLE Sylvie	
SOUDEE Muriel	
TREMBLAIS Sylviane Excusée	

Certifié exécutoire par le Président

Compte tenu de la transmission en Préfecture le 19 MARS 2026

Et de la publication le 19 MARS 2026

A Saint-Pierre-des-Corps, le 19 MARS 2026

Le Conseil d'Administration du Jeudi 12 mars 2026 a été convoqué le 05 mars 2026.

Nombre de membres élus : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Le Conseil d'Administration a siégé au Centre technique municipal - Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le Jeudi 12 mars 2026 à 16 h 00, sous la présidence de Monsieur Olivier CONTE, Président du CCAS.

Étaient présents :

M. O. CONTE, Président - G. ALBERT - G. FREMONT - A. GARCIA - A. GUELMAMI
Mmes J. METAIS, Vice-Présidente - F. BOIXADERA - S. LENOBLE - M. SOUDEE

Étaient absents :

Mmes M. AUDIERNE - S. TREMBLAIS
M. G. BRAULT - A. BRIMOU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU JEUDI 12 MARS 2026

TOME 1 - N° 2026 03 12 – 18

OBJET : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET ANNEXE DU SAD.

RAPPORTEUR : Monsieur Olivier CONTE, Président.

Vu la délibération TOME 1 – N° 2026 02 12 - 02 prenant acte de la tenue du Rapport d'orientation budgétaire 2026,

Vu l'envoi du projet du budget primitif le 06 mars 2026,

Le budget annexe du SAD est construit à partir de la nomenclature comptable M22 qui s'applique aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux.

Considérant le projet de budget annexe présenté par Monsieur Olivier CONTE, soumis au vote par chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement, qui s'équilibre en dépenses et en recettes,

Il est proposé au Conseil d'administration :

D'ADOPTER le budget primitif 2026 du budget annexe SAD, présenté de manière détaillée en annexe, équilibré comme suit :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		Propositions 2026
Chapitre 011	Groupe I	18 070,00
Chapitre 012	Groupe II	810 000,00
Chapitre 016	Groupe III	17 659,00
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE		845 933,52
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		Propositions 2026
Chapitre 018	Groupe II	540 000,00
Chapitre 019	Groupe III	225 215,41
Résultat reporté		80 513,59
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE		845 933,52
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		Propositions 2026
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	204,52
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE		204,52
RECETTES D'INVESTISSEMENT		Propositions 2026
Chapitre 49	Dépréciation des comptes de tiers	87,00
001	Résultat reporté	117,52
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE		204,52

ANNEXE TOME 1 – 2026 03 12 – 18 ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET ANNEXE SAD.

L'exposé de Monsieur le Président entendu, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

ADOpte le budget primitif du budget annexe du SAD 2026..

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps le jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Date de la convocation : 05 mars 2026

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 9

Pouvoir(s) :

VOTES : 9
POUR : 9
CONTRE : 0
ABST : 0

Pour expédition conforme,
Saint-Pierre-des-Corps, le 18 mars 2026

Olivier CONTE,
Président du CCAS



ANNEXE I: CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL
ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-I DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

ETABLISSEMENT :

SERVICE D'AIDE A DOMICILE

ADRESSE :

Rue ROBESPIERRE 37700 ST PIERRE DES CORPS

ORGANISME GESTIONNAIRE :

CCAS

TELEPHONE :

FAX:

Email

NOM DU DIRECTEUR ou de la personne habilitée à représenter l'établissement:

Le Président

N° FINES :

3700001653

CATEGORIE :

COMPETENCE :

C.C.N.T. :

DATE D'ARRIVEE DES DOCUMENTS :

CAPACITE AUTORISEE :

TOTAL AGREGAT APPROUVE en N - 1 (classe 6-groupes II et III de produits)

229 919,03

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

	Règlement		Budget prévisionnel proposé		Dépenses autorisées	Budget exécutoire
	(1) Réel n-2	(2) Budget exécutoire n-1	(3) Recor-ductions	(4) Mesures nouvelles		
ACHATS						
601						
602						
603						
606	879,78	2.900,00	-1.900,00	1.900,00		1.900,00
607						
709						
713						
SERVICES EXTERIEURS						
6111						
6112						
6118						
AUTRES SERVICES EXTERIEURS						
6241						
6242						
6247						
6248						
625						
626						
6281						
6282						
6283						
6284						
6287		8.520,00	-8.600,00	8.600,00		8.600,00
6288						
TOTAL GROUPE I						
	879,78	11.420,00	-18.070,00	18.070,00		18.070,00

GROUPE I: DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE

Envoyé en préfecture le 19/03/2026

Reçu en préfecture le 19/03/2026

Publié le 19 MARS 2026

SLO
2026

ID : 037-263700270-20260312-2026_03_12_18-BF

Budget exécutoire autorisées

Budget prévisionnel proposé

Budget exécutoire n-1

Réel n-2

GROUPE II : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(1)
			Recon- ductions	Mesures nouvelles	Total	
			(3)	(4)	(5)=(3)+(4)	(1)
Personnel extérieur à l'établissement						
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires						
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)						
621 Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	29 780,92	31 800,00	-25 800,00	25 800,00		25 800,00
622 Rémunération du personnel non médical	688 742,20	660 337,03		636 480,00	636 480,00	636 480,00
623 Rémunération du personnel médical						
641 Rémunération du personnel handicapé						
642 Charges de sécurité sociale et de prévoyance	205 150,41	205 150,00	-153 120,00	153 120,00		153 120,00
643 Personnes handicapées						
644 Autres charges sociales			-1 600,00	4 600,00		4 600,00
646 Autres charges de personnel						
648						
TOTAL GROUPE II	928 986,53	897 287,03	-183 520,00	810 000,00	626 480,00	810 000,00

Réel n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé		Total
(1)	(2)	Recon- ductions	Mesures nouvelles	(5)=(3)+(4)

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)=(3)+(4)	(6)	(7)
651 Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires							
654 Pertes sur créances irrécouvrables		23,00					
655 Quote-parts de résultat sur opérations faites en commun (ifs privées)							
657 Subventions							
658 Charges diverses de gestion courante	0,61	4,00	-4,00	4,00			4,00

CHARGES FINANCIERES

66 Charges financières							
------------------------	--	--	--	--	--	--	--

CHARGES EXCEPTIONNELLES

671 Charges exceptionnelles sur opérations de gestion							
673 Charges sur exercices antérieurs	592,46	600,00	-513,00	513,00			513,00
675 Valeurs comptables des éléments d'actif cédés							
678 Autres charges exceptionnelles							

68 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS, AUX PROVISIONS ET ENGAGEMENTS

6811 Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles							
6812 Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir							
6815 Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation							
6816 Dotations dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles							
6817 Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants		127,00	-87,00	87,00			87,00
686 Dotations aux amortissements et provisions : charges financières							
6871 Dotations aux amortissements et aux provisions : charges exceptionnelles							
6872 dont dotations aux amortissements dérogatoires							
68741 dont dotations aux provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement							
68742 dont dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations							
687461 dont dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif immobilisé (établissements privés)							
687462 dont dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif circulant (établissements privés)							
68748 dont autres							
6876 dont dotations aux dépréciations exceptionnelles							
689 engagements à réaliser sur ressources affectées (établissements privés)							
6894 dont engagements à réaliser sur subventions attribuées (établissements privés)							
6895 dont engagements à réaliser sur dons manuels affectés (établissements privés)							
6897 dont engagements à réaliser sur legs et donations affectées (établissements privés)							

TOTAL GROUPE III	9 613,43	12 212,00	-17 659,00	17 659,00			17 659,00
-------------------------	----------	-----------	------------	-----------	--	--	-----------

TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)

	934 381,74	920 915,03	-219 249,00	845 729,00	626 480,00		845 729,00
--	------------	------------	-------------	------------	------------	--	------------

002 Déficit de la section d'exploitation reporté	RAN n-2	RAN n-1					Report à nouveau n
--	---------	---------	--	--	--	--	--------------------

005 Amortissements comptables excédentaires différés							
--	--	--	--	--	--	--	--

TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	934 381,74	920 915,03	-219 249,00	845 729,00	626 480,00		845 729,00
--------------------------------------	------------	------------	-------------	------------	------------	--	------------



**CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL
ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-I DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

	Réel n-2 (1)	Budget exécutoire n-1 (2)	Budget prévisionnel proposé		Recettes autorisées (6)	Budget exécutoire (7)
			Recon- ditions (3)	Mesures nouvelles (4)		
731						
732						
733						
734						
735						
7351						
7352						
7353						
738						
TOTAL GROUPE I						

GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION

	Réal n-2		Budget exécutoire n-1		Budget prévisionnel proposé			Recettes autorisées	Budget exécutoire
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)		
70	562 710,11	505 000,00	-495 000,00	495 000,00				495 000,00	
7082									
70821									
70822									
70823									
70828									
71									
72									
74		13 000,00	-10 000,00	-10 000,00				13 000,00	
75	0,24							0,24	
603									
609									
619									
629									
6419	10 000,00	11 000,00	-10 000,00	10 000,00				10 000,00	
6429									
6439									
6450/69/79									
6489									
6611									
TOTAL GROUPE II	607 337,39	529 000,00	-540 000,00	540 000,00				540 000,00	



	Budget exécutoire n-1		Budget prévisionnel proposé		Recettes autorisées	Budget exécutoire	
	Reel n-2 (1)	(2)	Reconductions (3)	Mesures nouvelles (4)			Total (5) = (3) + (4)
GROUPE III: PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES							
76	Produits financiers						
	PRODUITS EXCEPTIONNELS						
771	674 015,45	162 000,00	-225 215,41	225 215,41		225 215,41	
773							
775							
777							
778							
	AUTRES PRODUITS						
781							
786							
787							
78725							
78741							
78742							
787461							
787462							
78748							
7876							
789							
79							
791							
796							
797							
	674 015,45	162 000,00	-225 215,41	225 215,41		225 215,41	
	TOTAL GROUPE III						
	1 281 252,84	691 000,00	-765 215,41	765 215,41		765 215,41	
	TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)						
	RAN n-2	RAN n-1				Report à nouveau n	
002							
005							
	1 281 252,84	691 000,00	-765 215,41	765 215,41		765 215,41	
	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION						

Envoyé en préfecture le 19/03/2026

Reçu en préfecture le 19/03/2026

Publié le 19 MARS 2026

ID : 037-263700270-20260312-2026_03_12_18-BF



CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIALE ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

GROUPE I : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE

	Reel n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé		Dépenses autorisées	Budget exécutoire	
	(1)	(2)	Recor- ductions (3)	Mesures nouvelles (4)	Total (5) = (3) + (4)	(6)	(7)
ACHATS							
601 Achats stockés de matières premières et de fournitures							
602 Achats stockés - autres approvisionnements							
603 Variation des stocks							
606 Achats non stockés de matières et fournitures	879,78	2 900,00	-1 900,00	1 900,00			1 900,00
607 Achats de marchandise							
709 Rabais, remises, ristournes accordés par l'établissement							
713 Variations des stocks, en cours de production, produits (en dépenses)							
SERVICES EXTERIEURS							
6111 Sous-traitance: prestations à caractère médical							
6112 Sous-traitance: prestations à caractère médico-social							
6118 Sous-traitance: autres prestations de service							
AUTRES SERVICES EXTERIEURS							
6241 Transports de biens							
6242 Transports d'usagers							
6247 Transports collectifs du personnel							
6248 Transports divers							
625 Déplacements, missions et réceptions							
626 Frais postaux et frais de télécommunications							
6281 Prestations de blanchissage à l'extérieur			-2 570,00	7 570,00			7 570,00
6282 Prestations d'alimentation à l'extérieur							
6283 Prestations de nettoyage à l'extérieur							
6284 Prestations d'information à l'extérieur							
6287 Remboursement de frais		8 320,00					8 320,00
6288 Autres prestations			-8 600,00				
TOTAL GROUPE I	879,78	11 420,00	-18 070,00	18 070,00			18 070,00

GROUPE II : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL

	Réel n-2 (1)	Budget exécutoire n-1 (2)	Budget prévisionnel proposé		Total (5)=(3)+(4) (7)
			Recon- ductions (3)	Mesures nouvelles (4)	
Personnel extérieur à l'établissement					
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires					
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des	29 780,92	31 800,00	-25 800,00	25 800,00	25 800,00
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	688 742,20	660 337,03	626 480,00	626 480,00	626 480,00
Rémunération du personnel non médical					
Rémunération du personnel médical					
Rémunération du personnel handicapé	205 565,41	205 150,00	-153 120,00	153 120,00	153 120,00
Charges de sécurité sociale et de prévoyance					
Personnes handicapées					
Autres charges sociales			-1 600,00	4 600,00	4 600,00
Autres charges de personnel					
TOTAL GROUPE II	923 888,53	897 287,03	-183 520,00	810 000,00	810 000,00

GROUPE III : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE

	Réel n-2 (1)	Budget exécutoire n-1 (2)	Budget prévisionnel proposé		Total (5)=(3)+(4) (7)
			Recon- ductions (3)	Mesures nouvelles (4)	
Redevances de crédit bail					
Locations immobilières					
Locations mobilières					
Charges locatives et de copropriété					
Entretien et réparations sur biens immobiliers					
Entretien et réparations sur biens mobiliers	6 881,47	7 977,00	-8 000,00	8 000,00	8 000,00
Maintenance	1 282,08	1 400,00	-1 443,00	1 443,00	1 443,00
Primes d'assurances					
Etudes et recherches	667,00	1 681,00	-7 212,00	7 212,00	7 212,00
Divers					
Information, publications, relations publiques					
Services bancaires et assimilés	189,21	400,00	-100,00	400,00	400,00
Autres impôts taxes et versements assimilés (administration des impôts)					
Autres impôts taxes et versements assimilés (autres organismes)					
TOTAL GROUPE III	9 130,76	10 358,00	-10 043,00	10 043,00	10 043,00

Reel n-2	Budget exécutoire n-1	Reconstructions	Mesures nouvelles	Total
(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(7)
651 Redevances pour concessions, brevets, licences, propriétés, droits et valeurs similaires						
654 Pertes sur créances irrécouvrables		25,00				
655 Quote-parts de résultat sur opérations faites en commun <i>(déjà privées)</i>						
657 Subventions						
658 Charges diverses de gestion courante	0,61	-4,00	-4,00	-4,00	-4,00	

CHARGES FINANCIERES

66 Charges financières						
------------------------	--	--	--	--	--	--

CHARGES EXCEPTIONNELLES

671 Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
673 Charges sur exercices antérieurs	592,46	600,00	-513,00	513,00	513,00	
675 Valeurs comptables des éléments d'actif cédés						
678 Autres charges exceptionnelles						

68 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS, AUX PROVISIONS ET AUX ENGAGEMENTS

6811 Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles						
6812 Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir						
6815 Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation						
6816 Dotations dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles						
6817 Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants		127,00	-87,00	87,00	87,00	
686 Dotations aux amortissements et provisions : charges financières						
687 Dotations aux amortissements et aux provisions : charges exceptionnelles						
6871 dont dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations						
68725 dont dotations aux amortissements dérogatoires						
68741 dont dotations aux provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement						
68742 dont dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations						
687461 dont dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif immobilisé (établissements privés)						
687462 dont dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif circulant (établissements privés)						
68748 dont autres						
6876 Engagements à réaliser sur ressources affectées (établissements privés)						
6894 dont engagements à réaliser sur subventions attribuées (établissements privés)						
6895 dont engagements à réaliser sur dons manuels affectés (établissements privés)						
6897 dont engagements à réaliser sur legs et donations affectées (établissements privés)						
TOTAL GROUPE III	9 613,43	12 212,00	-17 659,00	17 659,00	17 659,00	17 659,00
TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)	931 381,74	920 919,03	-219 249,00	845 729,00	626 480,00	845 729,00

002 Déficit de la section d'exploitation reporté	RAN n-2	RAN n-1	Report à nouveau n			
005 Amortissements comptables excédentaires différés						
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	931 381,74	920 919,03	-219 249,00	845 729,00	626 480,00	845 729,00

GROUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION

	Budget exécutoire n-1		Budget prévisionnel proposé		(6)	(7)
	Réel n-2 (1)	(2)	Reconductions (3)	Mesures nouvelles (4)		
731						
732						
733						
734						
735						
7351						
7352						
7353						
738						
TOTAL GROUPE I						

GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION

	Budget exécutoire n-1		Budget prévisionnel proposé		(6)	(7)
	Réel n-2 (1)	(2)	Reconductions (3)	Mesures nouvelles (4)		
70	562 710,41	505 000,00	-190 000,00	-490 000,00		-490 000,00
7082						
70821						
70822						
70823						
70828						
71						
72						
74	33 592,64	13 000,00	-40 000,00	40 000,00		40 000,00
75	0,24					
603						
609						
619						
629						
6419	10 354,10	11 000,00	-10 000,00	10 000,00		10 000,00
6429						
6439						
6459/69/7						
9						
6489						
6611						
TOTAL GROUPE II	607 237,39	529 000,00	-540 000,00	540 000,00		540 000,00

	Budget exécutoire n-1		Budget prévisionnel proposé		Recettes autorisées	Budget exécutoire
	Réel n-2	(2)	Reconductions	Mesures nouvelles		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(7)
GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES						
76 Produits financiers						
PRODUITS EXCEPTIONNELS						
771 Produits exceptionnels sur opérations de gestion	674 015,45	162 000,00	-225 215,41	225 215,41		225 215,41
773 Produits sur exercices antérieurs						
775 Produits de cessions d'éléments d'actif						
777 Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice						
778 Autres produits exceptionnels						

AUTRES PRODUITS

781 Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits d'exploitation)						
786 Reprises sur dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits financiers)						
787 Reprises sur dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits exceptionnels)						
78725 dont reprise sur amortissements dérogatoires						
78741 dont reprises sur provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement						
78742 dont reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations						
787461 dont reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif immobilisé (établissement privé)						
787462 dont reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif circulant (établissement privé)						
78748 dont autres reprises (sur provisions réglementées)						
7876 Reprises sur dépréciations exceptionnelles						
789 Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (établissements privés)						
79 Transfert de charges d'exploitation.						
791 dont transfert de charges d'exploitation						
796 dont transfert de charges financières						
797 dont transfert de charges exceptionnelles						

TOTAL GROUPE III	674 015,45	162 000,00	-225 215,41	225 215,41		225 215,41
-------------------------	------------	------------	-------------	------------	--	------------

TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)	1 281 252,04	691 000,00	-765 215,41	765 215,41		765 215,41
--	--------------	------------	-------------	------------	--	------------

	RAN n-2	RAN n-1	Report à nouveau n
002 Excédent de la section d'exploitation reporté			
005 Amortissements comptables excédentaires différés			
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	1 281 252,04	691 000,00	-765 215,41
		765 215,41	765 215,41

Envoyé en préfecture le 19/03/2026

Reçu en préfecture le 19/03/2026

Publié le

19 MARS 2026

SLO

ID : 037-263700270-20260312-2026_03_12_18-BF

Réel
n-2

Budget exécuté
n-1

provisionnel
n

Réduction des fonds propres ou reprise sur apports

10	Fonds associatifs, apports, dotations et réserves		
1161	Amortissements comptables excédentaires différés		
13	Subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables		

Reprises

14	Provisions réglementées (sauf compte 1412 : provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR - dotation par financement de l'autorité de tarification)		
15	Provisions		

Remboursement des dettes financières

16	Emprunts et dettes assimilées		
17	Dettes rattachées à des participations		

Compte de liaison investissement

18	Compte de liaison investissement		
----	----------------------------------	--	--

Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé

20	Immobilisations incorporelles		
21	Immobilisations corporelles		204,52
22	Immobilisations reçues en affectation		
23	Immobilisations en cours		
24	Immobilisations affectées, concédées ou mises à disposition		
26	Participations et créances rattachées à des participations		
27	Autres immobilisations financières		

Autres

28	Amortissements des immobilisations (reprises)		
29	Dépréciation des immobilisations (reprises)		
39	Dépréciation de stocks et en-cours		
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)		
49	Dépréciation des comptes de tiers (reprises)		
59	Dépréciation des comptes financiers (reprises)		

001

Résultat cumulé antérieur à reporter (déficit)

004

Amortissements comptables excédentaires différés

003

Excédent provisionnel d'investissement

	TOTAL GENERAL		204,52
--	----------------------	--	--------

Réel
n-2Budget exécutif
n-1

prévisionnel

II

Augmentation des fonds propres

10	Fonds associatifs, apports, dotations et réserves		
1161	Amortissements comptables excédentaires différés		
13	Subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables		

Dotations aux provisions

14	Provisions réglementées (sauf compte 1412 : provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR - dotation par financement de l'autorité de tarification)		
15	Provisions pour risques et charges		

Augmentation des dettes financières

16	Emprunts et dettes assimilées		
17	Dettes rattachées à des participations		

Compte de liaison

18	Compte de liaison investissements		
----	-----------------------------------	--	--

Immobilisations (sorties)

20	Immobilisations incorporelles		
21	Immobilisations corporelles		
22	Immobilisations reçues en affectation		
23	Immobilisations en cours		
24	Immobilisations affectées, concédées ou mises à disposition		
26	Participations et créances rattachées à des participations		
27	Autres immobilisations financières		

Autres

28	Amortissements des immobilisations (dotations)		
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations (dotations)		
39	Provisions pour dépréciation de stocks et en-cours		
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (diminution)		
49	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (dotations)		87,00
59	Provisions pour dépréciation des comptes financiers (dotations)		

001 Résultat cumulé antérieur (excédent)

			117,52
--	--	--	--------

004

	Amortissements comptables excédentaires différés		
	Déficit prévisionnel d'investissement		0,00

	TOTAL GENERAL		204,52
--	----------------------	--	--------

Tarifs horaires

PROPOSE

	Aide à domicile	Auxiliaire de Vie Sociale	TISF	Encadrement	Structure
A	TOTAL CHARGES GROUPE I + II + III				
B	PRODUITS EN ATTENUATION GROUPE II + III TOTAL				
C	Reprises sur le compte 11 511 (excédent affecté au financement des mesures d'exploitation non reductibles) et le compte 10687 (excédent affecté en réserve de compensation des charges d'amortissement).				
D	Dotation (débits) de l'exercice aux amortissements comptables excédentaires différés (compte 116-1).				
E	Solde débiteur du compte 116-2 : Dépenses pour congés payés ou solde créditeur du compte 4282 : Dettes provisionnées pour congés à payer.				
F	Provisionnements (débits) de l'exercice au compte 116-3 : Autres droits acquis par les salariés non provisionnés en application du 3° de l'article R. 314-45 du code de l'action sociale et des familles et au compte 116-8.				
G	A : (B + C + D + E + F) = Dépenses nettes autorisées.				
H	(+/-) Reprises de résultat				
	Total à prendre en compte pour le calcul des tarifs = A - (B + C + D) + ou - E				
	Nombre d'heures d'interventions				
	Montants horaires				
	Tarifs horaires				
					626 480,00
					626 480,00

Envoyé en préfecture le 19/03/2026

Reçu en préfecture le 19/03/2026

Publié le

19 MARS 2026

SLO

ID : 037-263700270-20260312-2026_03_12_18-BF

Global
626 480,00
626 480,00
626 480,00

Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le 19 MARS 2026
ID : 037-263700270-20260312-2026_03_12_18-BF

Catégorie	Secteur	Grade	Titulaire	Tps Complet	Permanent	ETP
A	Sociale	Assistant soc	O	O	O	1,00
C	Filière admin	Adjoint admin	O	O	O	0,80
C	Sociale	Agent social	N	O	O	3,00
C	Sociale	Agent social	N	N	N	1,83
C	Sociale	Agent social	N	N	O	7,20
C	Sociale	Agent social	O	O	O	4,00

ARRÊTE ET SIGNATURES

Envoyé en préfecture le 19/03/2026

Reçu en préfecture le 19/03/2026

Publié le

19 MARS 2026

ID : 037-263700270-20260312-2026_03_12_18-BF

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 09

Nombre de suffrages exprimés : 09

VOTES :

Dont pouvoir : 0

Pour : 09

Contre : 000

Abstentions : 000

Date de convocation : 05 mars 2026




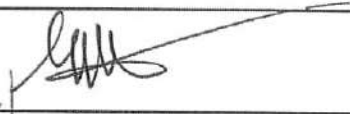

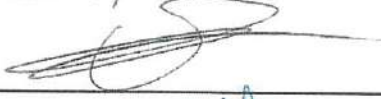


Présenté par Monsieur Olivier CONTE, Président du CCAS

A Saint-Pierre-des-Corps, le 12 mars 2026

Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session ordinaire

A Saint-Pierre-des-Corps, le 12 mars 2026

Les membres du Conseil d'administration du CCAS,

CONTE Olivier, Président	
METAIS Jeanine, Vice-Présidente	
ALBERT GILLES	GA
AUDIERNE Magali Excusée	
BOIXADERA Françoise	
BRAULT Guy Excusé	
BRIMOU Amin	
FREMONT Gilles	
GARCIA Alain	
GUELMAMI Anis	
LENOBLE Sylvie	
SOUDEE Muriel	
TREMBLAIS Sylviane Excusée	

Certifié exécutoire par le Président

Compte tenu de la transmission en Préfecture le 19 MARS 2026

Et de la publication le 19 MARS 2026

A Saint-Pierre-des-Corps, le 19 MARS 2026

Le Conseil d'Administration du Jeudi 12 mars 2026 a été convoqué le 05 mars 2026.

Nombre de membres élus : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Le Conseil d'Administration a siégé au Centre technique municipal - Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le Jeudi 12 mars 2026 à 16 h 00, sous la présidence de Monsieur Olivier CONTE, Président du CCAS.

Étaient présents :

M. O. CONTE, Président - G. ALBERT - G. FREMONT - A. GARCIA - A. GUELMAMI
Mmes J. METAIS, Vice-Présidente - F. BOIXADERA - S. LENOBLE - M. SOUDEE

Étaient absents :

Mmes M. AUDIERNE - S. TREMBLAIS
M. G. BRAULT - A. BRIMOU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU JEUDI 12 MARS 2026

TOME 1 - N° 2026 03 12 – 19

OBJET : CREATION DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL COMMUN ENTRE LA COMMUNE DE SAINT PIERRE DES CORPS, LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET LA CAISSE DES ECOLES.

RAPPORTEUR : Monsieur Olivier CONTE, Président.

Vu l'avis de la commission Ressources Humaines en date du 4 février 2026,

Vu la délibération du conseil municipal du 11 février 2026 créant le Comité social territorial commun entre la Commune de Saint-Pierre-des-Corps, le Centre Communal d'Action Social et la Caisse des écoles

Monsieur Olivier CONTE rappelle à l'assemblée que l'article L251-5 du Code Général de la Fonction Publique prévoit qu'un « comité social territorial est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents ainsi qu'auprès de chaque centre de gestion pour les collectivités et établissements affiliés employant moins de cinquante agents.

Conformément à l'article L251-7 du même code, il peut être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants d'une collectivité territoriale et d'un ou plusieurs établissements publics rattachés à cette collectivité de créer un Comité social territorial unique compétent à l'égard des agents de la collectivité et de l'établissement ou des établissements à condition que l'effectif global concerné soit au moins égal à cinquante agents. »

Pour des raisons de bonne gestion, il semble cohérent de disposer d'un Comité social territorial unique compétent pour l'ensemble des agents de la commune de Saint-Pierre-des-Corps, du C.C.A.S de Saint-Pierre-des-Corps et de la Caisse des Ecoles.

Comme les effectifs cumulés d'agents titulaires, stagiaires et contractuels de droit public et privé au 1er janvier 2026 :

- Commune = 401 agents,
- CCAS = 42 agents,
- Caisse des Ecoles = 3 agents,

permettent la création d'un Comité social territorial commun, il est donc proposé au Conseil municipal de créer un Comité social territorial unique compétent pour les agents de la commune, du C.C.A.S. et de la Caisse des Ecoles.

L'exposé de Monsieur le Président entendu, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2, L.2121-29,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L251-5 à L251-10 et R252-30 à R252-59,

DÉCIDE :

Article 1 : De créer un Comité social territorial commun entre la commune de Saint-Pierre-des-Corps, le Centre Communal d'Action Sociale et la Caisses des écoles, qui sera compétent pour l'ensemble des agents desdites

collectivités, et qui sera mis en place après le renouvellement général des représentants du personnel de fin d'année 2026.

Article 2 : De rattacher ce Comité social territorial commun pour son fonctionnement à la commune de Saint-Pierre-des-Corps.

Article 3 : D'informer Monsieur le Président du Centre de gestion de la création de ce Comité social territorial commun.

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps le jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Date de la convocation : 05 mars 2026

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 9

Pouvoir(s) :

VOTES : 9
POUR : 9
CONTRE : 0
ABST : 0

Pour expédition conforme,
Saint-Pierre-des-Corps, le 18 mars 2026

Olivier CONTE,
Président du CCAS

